

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 840

23 mars 2016

SOMMAIRE

Adecoagro S.A.	40300	LF. Invest, Initiative & Finance Invest Holding S.A.	40310
Amazon Europe Holding Technologies S.C.S.	40277	Immeo Lux Sàrl	40297
ArcelorMittal	40286	Immo 3 Rue Jean Monnet S.à r.l.	40311
B2B Dental S.à r.l.	40302	Immobilière Green Park S.A.	40316
Banque Degroof Luxembourg S.A.	40274	Industrial Milk Company S.A.	40294
BNP Paribas A Fund	40298	LBLux SICAV-FIS	40302
BNP Paribas LDI Solution	40297	LBLux SICAV-FIS	40292
Bod S.A.	40307	Mapicius S.A.	40277
Bod S.A.	40309	Maremu	40318
Bod S.A. SPF	40307	Natixis-Cape S.A.	40317
Bononzo S.A., SPF	40309	Nerthus Invest S.A.	40286
Brugama SPF S.A.	40277	Netway S.A.	40318
CB - Accent Lux	40291	Noblesse Delzanne SCA	40317
China Designer Outlet Mall S.A.	40281	Nolra	40281
Cordalia S.A.	40291	NPEI Lux S.A. SICAR	40318
Diane Private SA SPF	40303	Parvest	40293
DKV Luxembourg S.A.	40304	PATRIZIA Projekt Baumkirchen S.à r.l.	40320
DKV Luxembourg S.A.	40304	Philae S.A.	40312
DWS Funds	40296	Private Placement Fund	40296
EAV Lux 2 S.à r.l.	40315	PWM Vermögensfondsmandat - DWS	40295
EAV Lux S.à r.l.	40315	Quant HAIG	40292
Eiffel Titrisation S.A.	40305	Rental Company S.A.	40320
Eurasiart	40316	Sasmat Theodule SCA	40274
Eurinlux SA	40316	Speed'Immat	40320
Eurofins Discovery Services LUX Holding ...	40312	Starz S.A.	40299
Eurofins Food Chemistry Testing France LUX Holding	40314	S.u.P. Aquarius SICAV-FIS	40282
Eurofins Food Testing LUX Holding	40314	Surfaces s.à r.l.	40320
Eurofins Forensics LUX Holding	40314	Universal Instruments Holding SA	40292
Eurofins International Support Services LUX Holding	40314	Weatherford Intermediate Holdings (PTWI) S.à r.l.	40282
Foncier & Participations S.A.	40274	White Owl Renewable Energy S.A. SICAV-FIS	40276
Frontera Capital S.à r.l.	40317	Zebedee S.A.	40276

Sasmat Theodule SCA, Société en Commandite par Actions.
Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 107.215.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à
l'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
qui se tiendra le 5 avril 2016 à 09.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil de Surveillance et du rapport du réviseur indépendant portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2015 ;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2015 ;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2015 ;
4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ;
5. décharge aux membres du Conseil de Surveillance, au Gérant Commandité ainsi qu'au réviseur indépendant ;
6. nomination des membres du Conseil de Surveillance et du réviseur indépendant ;
7. divers.

LE CONSEIL DE SURVEILLANCE

Référence de publication: 2016075632/10/19.

Banque Degroof Luxembourg S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 25.459.

Mesdames et Messieurs les Actionnaires de la Banque Degroof Luxembourg S.A. sont invités à participer à
l'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE
des Actionnaires qui se tiendra le 1er avril 2016 à 14h00 au siège social de la Banque au 12, rue Eugène Ruppert à
L-2453 Luxembourg et dont l'ordre du jour est le suivant :

Ordre du jour:

1. Modification de la dénomination sociale en " Banque Degroof Petercam Luxembourg S.A. " et modification subséquente de l'article 1 des statuts ;
2. Modification de l'objet social pour permettre l'activité de courtage en assurances et modification subséquente de l'article 3 des statuts;
3. Nomination de nouveaux Administrateurs ;
4. Divers.

Pour être admis à l'assemblée générale, les propriétaires d'actions (nominatives et au porteur), conformément aux statuts, devront obtenir au moins cinq jours avant la date de l'assemblée une carte d'entrée moyennant le blocage de leurs titres auprès de la banque (actions nominatives) ou du dépositaire (actions au porteur).

Pour toute question complémentaire, veuillez contacter le Département Juridique de la Banque, Mme Chantal Hagen-De Mulder
au n° 45.35.45.23.22.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2016076929/24.

Foncier & Participations S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2613 Luxembourg, 7, place du Théâtre.
R.C.S. Luxembourg B 5.322.

L'an deux mille seize, le vingt-trois février.
Par-devant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «FONCIER & PARTICIPATIONS S.A.», ayant son siège social à 7, place du Théâtre, L-2613 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 5.322, constituée sous la dénomination de QUINCAILLERIE D'ESCH, suivant acte notarié en date du 14 février 1920, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association, numéro 10 du 25 février 1920 (la «Société»).

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par acte notarié en date du 12 février 2015, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1001 du 15 avril 2015.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Gilles SCHWERTZER, fondé de pouvoirs, demeurant à L-4980 Reckange-sur-Mess, 171, rue des 3 cantons,

qui désigne comme secrétaire Flora GIBERT, employée, résidant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Gilles SCHWERTZER, prénommé.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a été convoquée par des avis de convocation contenant l'ordre du jour publiés:

a) au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations:

- le 8 février 2016, numéro 342;

- le 17 février 2016, numéro 455;

b) dans le Lëtzebuerger Journal:

- le 8 février 2016

- le 17 février 2016;

II.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Réduction du capital social par annulation des actions au porteur non immobilisées et non converties en application de la loi du 28 juillet 2014 relative à l'immobilisation des actions et parts au porteur.

2. Pouvoirs au Conseil d'Administration à l'effet de procéder aux écritures qui s'imposent et au versement à la Caisse des Dépôts et Consignations des sommes remboursées.

3. Modification subséquente des statuts.

4. Divers.

III.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes, les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

IV.- Qu'en application des articles 6 (3) et 6 (4) de la loi du 28 juillet 2014 précitée, les actions au porteur non immobilisées à ce jour ne sont pas prises en compte pour le calcul du quorum.

V. Qu'il résulte de la liste de présence que sur les 7.172 (sept mille cent soixante-douze) actions nominatives disposant du droit de vote y attaché, 7.172 (sept mille cent soixante-douze) actions sont représentées à la présente assemblée.

VI. Que la présente assemblée générale a été convoquée pour le 22 février 2016, et n'a pu être tenue à cette date en raison de difficultés pratiques, aucun actionnaire ne s'étant présenté en l'étude du notaire soussigné à la date initialement prévue, les actionnaires présents ou représentés déclarent que l'assemblée est valablement reportée à ce jour.

Que la présente assemblée est par conséquent régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix la résolution suivante:

Première résolution

Suivant assemblée générale extraordinaire en date du 15 décembre 2014, les actions représentant le capital social ont été converties en actions nominatives.

L'assemblée prend acte de la nomination en qualité de dépositaire agréé de Banque Internationale à Luxembourg suivant résolutions du conseil d'administration en date du 26 mai 2015 afin de permettre aux détenteurs d'anciennes actions au porteur de se faire connaître.

Il résulte d'une attestation du Conseil d'Administration qui demeurera annexée aux présentes qu'à ce jour les détenteurs de 28 (vingt-huit) anciennes actions au porteur ne se sont pas fait connaître et n'ont donc pu être inscrits au registre des actions nominatives.

En application des dispositions légales et réglementaires applicables, les droits de vote et les droits financiers attachés aux actions au porteur encore en circulation qui n'ont pas été immobilisées auprès de Banque Internationale à Luxembourg ou converties en actions nominatives ont été suspendus jusqu'à leur immobilisation auprès du dépositaire ou leur conversion en actions nominatives auprès de la Société ce qui devait intervenir au plus tard le 18 février 2016.

En conséquence, l'assemblée constate que les actions au porteur qui, au 18 février 2016, n'ont pas été immobilisées et dont les détenteurs ne se sont pas fait connaître doivent obligatoirement être annulées.

Deuxième résolution

En application de l'article 6 (5) de la loi du 28 juillet 2014, l'assemblée décide de réduire le capital social à concurrence de EUR 3.472,- (trois mille quatre cent soixante-douze euros), par annulation de 28 (vingt-huit) titres au porteur non immobilisés ni convertis.

L'assemblée décide en application de l'article 6 (5) alinéa 2 de la loi du 28 juillet 2014, que cette annulation se fait pour la somme de EUR 174,89 (cent soixante-quatorze euros et quatre-vingt-neuf cents) par titre, soit pour la somme globale de EUR 4.896,92 (quatre mille huit cent quatre-vingt-seize euros et quatre-vingt-douze cents) telle que calculée sur base des comptes sociaux au 31 décembre 2015 dont une copie demeurera annexée aux présentes.

Tous pouvoirs sont conférés au Conseil d'Administration à l'effet de procéder aux écritures comptables et au registre d'actionnaire, qui s'imposent, ainsi qu'à l'effet de mettre à exécution le versement des fonds attachés aux titres annulés à la Caisse des Dépôts et Consignation.

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts pour refléter la réduction de capital qui précède:

«Le capital social souscrit est fixé à huit cent quatre-vingt-neuf mille trois cent vingt-huit euros (EUR 889.328,-) représenté par sept mille cent soixante-douze (7.172) actions sans désignation de valeur nominale.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. SCHWERTZER, F. GIBERT et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C. 1, le 25 février 2016. 1LAC / 2016 / 6105. Reçu soixante quinze euros (€ 75,-).

Le Receveur (signé): MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 1^{er} mars 2016.

Référence de publication: 2016073419/93.

(160037451) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2016.

Zebedee S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 147.447.

Les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, le *1er avril 2016* à 11.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice clos au 31 décembre 2015,
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2015 et affectation du résultat,
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2016076934/833/17.

White Owl Renewable Energy S.A. SICAV-FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 180.122.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Die einzige Aktionärin der „White Owl Renewable Energy S.A. SICAV-FIS“ („Gesellschaft“) hat in der außerordentlichen Gesellschafterversammlung, welche am 5. Dezember 2014 um 11.30 Uhr in den Geschäftsräumen der LRI INVEST S.A., 9A, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach stattgefunden hat, den Abschluss der Liquidation genehmigt.

Der Liquidationserlös beträgt: EUR 896,61

Die Bücher und Schriftstücke der Gesellschaft sind ab dem 5. Dezember 2014 hinterlegt worden und werden für einen Zeitraum von 5 Jahren am früheren Gesellschaftssitz der Gesellschaft aufbewahrt.

Die Liquidationserlöse sind an die Aktionäre der Gesellschaft verteilt worden, so dass eine Übertragung zur Caisse de Consignation nicht erforderlich war. Das Liquidationsverfahren ist mithin abgeschlossen.

Der Liquidator

Référence de publication: 2016080563/18.

(160046270) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2016.

Brugama SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 10.599.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE STATUTAIRE

qui se tiendra le *1er avril 2016* à 14:00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2015
3. Ratification de la cooptation d'un Administrateur
4. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes
5. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
6. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2016078267/795/18.

Mapicius S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 86.847.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE STATUTAIRE

qui aura lieu le *1er avril 2016* à 10:00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2015
3. Ratification de la cooptation d'un Administrateur
4. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes
5. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2016078268/795/16.

Amazon Europe Holding Technologies S.C.S., Société en Commandite simple.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 101.270.

In the year two thousand and sixteen, on the third day of March,

before Maître Jacques Kessler, notary residing in Pétange, Grand Duchy of Luxembourg,

was held:

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the unlimited partner and the limited partner of Amazon Europe Holding Technologies S.C.S., a simple limited partnership (société en commandite simple) organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 101.270 (the Company).

THERE APPEARED:

(1) Amazon Europe Holding LLC, a limited liability company incorporated and organized under the laws of the State of Delaware, having its registered office at 2711, Centerville Road, Suite 400, 19808 Wilmington, State of Delaware, United States of America, being registered with the Delaware Secretary of State, Division of Corporations under number 3769701 (the Unlimited Partner); and

(2) Amazon.com Int'l Sales, Inc., a corporation incorporated and organized under the laws of the State of Delaware, having its registered office at 2711, Centerville Road, Suite 400, 19808 Wilmington, State of Delaware, United States of America, being registered with the Delaware Secretary of State, Division of Corporations under number 3083995 (the Limited Partner).

The Unlimited Partner and the Limited Partner are together referred to as the Partners and individually as a Partner.

The Partners are represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, notary clerk, whose professional address is at Pétange, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of two powers of attorney.

After signature ne varietur by the authorised representative of the relevant Partner and the undersigned notary public, each power of attorney will remain attached to this deed and shall be filed with such deed with the registration authorities.

The Partners, represented as set out above, have requested the undersigned notary public to record the following:

I. that they are the Company's sole partners and that the Meeting is thus validly constituted and may deliberate on the items on the agenda, as set out below;

II. that the Company was incorporated on 7 June 2004 under private seal, an extract of which articles of association of the Company was published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations* (the *Mémorial*) on 13 August 2004 under number 835. Since then, the articles of association of the Company have been amended several times and for the last time on 11 September 2009 pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg, published in the *Mémorial* on 29 October 2009 under number 2128;

III. that the Company's share capital amounts to three thousand eight hundred and sixty-four euro (EUR 3,864.-) represented by fully paid-up shares, with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, consisting of three thousand eight hundred and sixty-four (3,864) shares in total and being divided into one (1) unlimited partner share and three thousand eight hundred and sixty-three (3,863) limited partner shares;

IV. that, on 29 February 2016, the legal form of the Unlimited Partner was converted from a Delaware corporation into a Delaware limited liability company;

V. that, on 29 February 2016, Amazon.com, Inc., a corporation incorporated and organized under the laws of the State of Delaware, having its registered office at 2711, Centerville Road, Suite 400, 19808 Wilmington, State of Delaware, United States of America, being registered with the Delaware Secretary of State, Division of Corporations, under number 2620453, has transferred its interests in the Company to the Limited Partner pursuant to a Delaware-law governed contribution agreement;

VI. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of the convening notices;
2. Amendment of article 6 (Company Capital) of the articles of association (the Articles);
3. Amendment of article 10 (Commandite - Commanditaire) of the Articles;
4. Amendment of article 11 (Indivisibility of Shares) of the Articles;
5. Delegation of powers; and
6. Miscellaneous.

These facts having been exposed and recognized as true by the Meeting, the Meeting, duly present or represented, unanimously resolves on the following:

First resolution

The entirety of the issued share capital of the Company being present or represented, the Meeting waives the requirement of sending convening notices, the Partners present or represented considering themselves as duly convened and declaring themselves to have perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

Second resolution

The Meeting hereby resolves to amend article 6 (Company Capital) of the Articles so that it shall henceforth read as follows:

“ **Art. 6. Company Capital.** The Company's capital is set at €3,864 (three thousand eight hundred and sixty-four Euros) and is represented by 3,864 (three thousand eight hundred and sixty-four) shares of €1 (one Euro) each, themselves divided into 1 (one) share for Amazon Europe Holding LLC, the unlimited shareholder (“commandité”), and 3,863 (three thousand eight hundred eighty-six) shares for Amazon.com Int'l Sales, Inc., the limited shareholder (“commanditaire”).”

Third resolution

The Meeting hereby resolves to amend article 10 (Commandite - Commanditaire) of the Articles so that it shall henceforth read as follows:

“ **Art. 10. Commandite - Commanditaire.** 3,863 (three thousand eight hundred and sixty-three) shares of the Company are limited shares and are held by Amazon.com Int'l Sales, Inc.”

Fourth resolution

The Meeting hereby resolves to amend article 11 (Indivisibility of Shares) of the Articles by removing sentence 3 so that it shall henceforth read as follows:

“The shares are indivisible vis-a-vis the Company that recognises only one holder per share. In case a share or shares are held by more than one person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share or shares until one person has been appointed as sole owner in relation to the Company.”

Fifth resolution

The Meeting hereby resolves to empower and authorize the Unlimited Partner and any lawyer or employee at Loyens & Loeff Luxembourg S.à r.l., each acting individually, to carry out all steps, formalities and procedures and to enter into any agreements or documents necessary or required to effect and/or to finalize the amendment to the Articles set out in the above resolutions in accordance with Luxembourg law.

There being no further business, the Meeting is closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English text and the French text, the English text shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Pétange, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholders of the appearing parties, the said proxyholders signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille seize, le troisième jour de mars,
par-devant Maître Jacques Kessler, notaire de résidence à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg,
s'est tenue:

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé commandité et de l'associé commanditaire de Amazon Europe Holding Technologies S.C.S., une société en commandite simple de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 101.270 (la Société).

ONT COMPARU:

(1) Amazon Europe Holding, LLC (précédemment une société du Delaware), une société à responsabilité limitée (limited liability company) constituée et régie en vertu des lois de l'Etat du Delaware, ayant son siège social au 2711, Centerville Road, Suite 400, 19808 Wilmington, Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, enregistrée auprès du Secrétaire d'Etat du Delaware, Division des Corporations sous le numéro 3769701 (le Commandité); et

(2) Amazon.com Int'l Sales, Inc., une société constituée et régie en vertu des lois de l'Etat du Delaware, ayant son siège social au 2711, Centerville Road, Suite 400, 19808 Wilmington, Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, enregistrée auprès du Secrétaire d'Etat du Delaware, Division des Corporations sous le numéro 3083995 (l'Associé Commanditaire).

Le Commandité et l'Associé Commanditaire sont ensemble désignés les Associés et individuellement un Associé.

Les Associés sont représentés par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, clerc de notaire, dont l'adresse professionnelle est à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu de deux procurations.

Après signature ne varietur par le mandataire de chaque Associé représenté et du notaire instrumentant, chaque procuration restera annexée au présent acte et sera déposée avec celui-ci auprès des autorités de l'enregistrement.

Les Associés, représentés comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. qu'ils sont les associés uniques de la Société et que l'Assemblée est ainsi valablement constituée et peut délibérer sur les points portés à l'ordre du jour, tel qu'énoncé ci-dessous;

II. que la Société a été constituée sous seing privé le 7 juin 2004, un extrait des statuts de la Société a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le Mémorial) le 13 août 2004 sous le numéro 835. Depuis, les statuts de la Société ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois le 11 septembre 2009 suivant un acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg, published publié au Mémorial le 29 octobre 2009 sous le numéro 2128;

III. que le capital social de la Société se monte à trois mille huit cent soixante-quatre euros (EUR 3.864,-) représenté par des parts sociales intégralement libérées, d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, composé d'un total de trois mille huit cent soixante-quatre (3.864) parts sociales divisées en une (1) part sociale de commandité et trois mille huit cent soixante-trois (3.863) parts sociales de commanditaires;

IV. que, le 29 février 2016, la forme juridique du Commandité a été convertie en société du Delaware en une société à responsabilité limitée (limited liability company) du Delaware;

V. que, le 29 février 2016, Amazon.com, Inc., une société constituée et régie en vertu des lois de l'Etat du Delaware, ayant son siège social au 2711, Centerville Road, Suite 400, 19808 Wilmington, Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, enregistrée auprès du Secrétaire d'Etat du Delaware, Division des Corporations, sous le numéro 2620453, ses participations dans la Société à l'Associé Commanditaire en vertu d'un accord de contribution régi par les lois du Delaware;

VI. que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Renonciation aux formalités de convocation;
2. Modification de l'article 6 (Capital) des statuts (les Statuts);
3. Modification de l'article 10 (Commandité - Commanditaire) des Statuts;
4. Modification de l'article 11 (Indivisibilité des Parts Sociales) des Statuts;
5. Délégation de pouvoirs; et
6. Divers.

Ces faits ayant été exposés et reconnus comme véridiques par l'Assemblée, l'Assemblée, dûment présente ou représentée, décide à l'unanimité de ce qui suit:

Première résolution

L'entièreté du capital social de la Société étant présent ou représenté, l'Assemblée renonce à l'obligation d'envoi des convocations, les Associés présents ou représentés se considérant dûment convoqués et déclarant avoir parfaitement connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué à l'avance.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 6 (Capital) des Statuts de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6. Capital.** Le capital de la Société est fixé à 3.864 € (trois mille huit cent soixante-quatre euros) et est représenté par 3.864 (trois mille huit cent soixante-quatre) parts sociales de 1 € (un euro) chacune, elles-mêmes divisées en 1 (une) part sociale pour Amazon Europe Holding, LLC, le («commandité»), et 3.863 (trois mille huit cent soixante-trois) parts sociales pour Amazon.com Int'l Sales, Inc., l'associé commanditaire.»

Troisième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 10 (Commandité - Commanditaire) des Statuts de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 10. Commandité - Commanditaire.** 3.863 (trois mille huit cent soixante-trois) parts sociales de la Société sont des parts sociales de commanditaires et sont détenues par Amazon.com Int'l Sales, Inc.»

Fourth resolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 11 (Indivisibilité des parts sociales) des Statuts par suppression de la troisième phrase de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

«Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle. Lorsqu'une ou des parts sociales sont détenues par plus d'une personne, la Société a le droit de suspendre l'exercice de tout droit attaché à cette ou ces parts sociales jusqu'à ce qu'une personne ait été nommée propriétaire unique au regard de la Société.»

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de donner pouvoir et d'autoriser l'Associé Commandité et tout avocat ou employé de Loyens & Loeff Luxembourg S.à r.l., chacun agissant individuellement, de prendre toutes les mesures, remplir toutes les formalités et procédures et de conclure toute convention ou documents nécessaires ou requis pour la réalisation et la finalisation de la modifications des Statuts exposer dans les résolutions qui précèdent conformément au droit luxembourgeois.

L'ordre du jour étant épuisé, l'Assemblée est close.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la demande des mêmes parties comparantes, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

EN FOI DE QUOI le présent acte a été rédigé Pétange, à la date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu aux mandataires des parties comparantes, lesdits mandataires ont signé avec le notaire le présent acte original.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 07 mars 2016. Relation: EAC/2016/5864. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2016079120/178.

(160044964) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2016.

China Designer Outlet Mall S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 168.248.

The shareholders of the Company are hereby convened to the

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

of the Company which will be held on *1 April 2016* at 9:30 am CET at the registered office of the Company before a notary in order to deliberate upon the following agenda:

Agenda:

1. Cancellation of one (1) class C1 bearer share and one (1) class C2 bearer share issued by the Company and which have not been deposited with the depository appointed by the Company in accordance with article 6 (5) of the law dated 28 July 2014 on the immobilisation of bearer shares and units published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°327 on February 5, 2016 n° 161 on 14 August 2014 (the " Law on the immobilisation of bearer shares ") and subsequent decrease of the share capital of the Company by an amount of two US Dollar (USD 2) in order to reduce the share capital from its current amount of one hundred seventy-five thousand eighty-eight US Dollar (USD 175,088) represented by one hundred thousand six (100,006) class A shares, fifty thousand (50,000) class B shares, one (1) class C1 share, one (1) class C2 share, one (1) class C3 share, nineteen thousand sixty-one (19,061) class D shares and six thousand and eighteen (6,018) class E shares, each of them having a nominal value of one US Dollar (USD 1) to an amount of one hundred seventy-five thousand eighty-six US Dollar (USD 175,086) represented by one hundred thousand six (100,006) class A shares, fifty thousand (50,000) class B shares, one (1) class C3 share, nineteen thousand sixty-one (19,061) class D shares and six thousand eighteen (6,018) class E shares, each of them having a nominal value of one US Dollar (USD 1);
2. Increase of the share capital of the Company from its then current amount of one hundred seventy-five thousand eighty-six US Dollar (USD 175,086) represented by one hundred thousand six (100,006) class A shares, fifty thousand (50,000) class B shares, one (1) class C1 share, one (1) class C2 share, one (1) class C3 share, nineteen thousand sixty-one (19,061) class D shares and six thousand eighteen (6,018) class E shares, each of them having a nominal value of one US Dollar (USD 1) up to one hundred seventy-five thousand eighty-eight US Dollar (USD 175,088) through the issue of one (1) new class C1 share and one (1) class C2 share, each in registered form and with a nominal value of one US Dollar (USD 1);
3. Conversion of the one (1) class C3 bearer share into registered form;
4. Amendment of article 6.1 of the articles of association of the Company in order to provide that the shares of the Company shall be in registered form only;
5. Amendment of article 15 of the articles of association of the Company in order to add a paragraph 15.2 which expressly states that the Company is authorized to migrate to another jurisdiction with the unanimous consent of its shareholders, without that such migration results from a Luxembourg legal perspective in a liquidation of the Company or the creation of a new entity ;
6. Miscellaneous.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2016078270/40.

Nolra, Société Anonyme.

Siège social: L-1445 Luxembourg, 3, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 190.927.

RECTIFICATIF

Dans l'en-tête de la publication des statuts, à la page 164947 du Mémorial C n° 3437 du 18 novembre 2014, et dans l'en-tête de la publication des comptes annuels au 31/12/2014, à la page 24147 du Mémorial C n° 504 du 20 février 2016, il y a lieu de corriger comme suit la dénomination de la société:

- *au lieu de:* "Norla.",

- *lire:* "Nolra."

La même correction doit être apportée dans le sommaire du Mémorial n° 3437 à la page 164929 et dans le sommaire du Mémorial n° 504 à la page 24145.

Référence de publication: 2016082412/14.

S.u.P. Aquarius SICAV-FIS, Société à responsabilité limitée sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1445 Strassen, 4, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 133.527.

Die Aktionäre der S.u.P. Aquarius SICAV-FIS werden hiermit zu einer

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG DER AKTIONÄRE

eingeladen, die am *11. April 2016* um 10.00 Uhr in 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen mit folgender Tagesordnung stattfinden wird:

Tagesordnung:

1. Bericht des Verwaltungsrates und des Wirtschaftsprüfers
2. Billigung der Bilanz zum 31. Dezember 2015 sowie der Gewinn- und Verlustrechnung für das am 31. Dezember 2015 abgelaufene Geschäftsjahr
3. Entlastung der Verwaltungsratsmitglieder
4. Wahl oder Wiederwahl des Verwaltungsrates und des Wirtschaftsprüfers bis zur nächsten Ordentlichen Generalversammlung
5. Verwendung der Erträge

Die Punkte auf der Tagesordnung unterliegen keiner Anwesenheitsbedingung und die Beschlüsse werden durch die einfache Mehrheit der abgegebenen Stimmen gefasst. Grundlage für die Beschlussmehrheit sind die am fünften Tag vor der Ordentlichen Generalversammlung (Stichtag) im Umlauf befindlichen Aktien gem. Art. 26. (4), Gesetz vom 13. Februar 2007 über die Spezialfonds in der geänderter Fassung vom 26. März 2012 und 12. Juli 2013.

Aktionäre die ihren Aktienbestand in einem Depot bei einer Bank unterhalten, werden gebeten ihre Depotbank mit der Übersendung einer Depotbestandsbescheinigung, die bestätigt, dass die Aktien bis nach der Generalversammlung gesperrt gehalten werden, an die Gesellschaft zu beauftragen. Die Depotbestandsbescheinigung muss der Gesellschaft fünf Tage vor der Generalversammlung vorliegen.

Entsprechende Vertretungsvollmachten können bei der Domizilstelle der S.u.P. Aquarius SICAV-FIS (DZ PRIVATBANK S.A.) unter Fax 00352/44 903 - 4506 oder E-Mail directors-office@dz-privatbank.com angefordert werden.

Der Verwaltungsrat.

Référence de publication: 2016082415/755/30.

Weatherford Intermediate Holdings (PTWI) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 25.050,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 150.995.

In the year two thousand and sixteen, on the eighth day of February.

Before us Maître Anja HOLTZ, notary residing in Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, acting in replacement of Maître Jacques KESSELER, notary residing in Pétange, Grand Duchy of Luxembourg, who will keep the original of this deed.

Weatherford/Lamb, Inc., a company incorporated under the laws of Delaware, United States of America, having its registered office at Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801, United States of America, and its principal place of business at 2000 St. James Place, Houston, TX 77056, United States of America, registered with the Delaware Secretary of State under the number 2311330, and having a share capital of 184,522 (one hundred eight-four thousand five hundred and twenty-two) issued and outstanding shares of common stock with par value of USD 1 (1 United States Dollar) each (the "Sole Shareholder"),

hereby duly represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, notary clerk, with professional address at 13, route de Luxembourg, L-4761 Pétange, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The before said proxy, being initialled "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record as follows:

I.- The appearing party is the sole shareholder of Weatherford Intermediate Holdings (PTWI) S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée having its registered office at 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 150.995, incorporated by a notarial deed of Maître

Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, on 14 December 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the “Mémorial”) under number 487 of 5 March 2010, page 23365 (the “Company”).

The articles of association of the Company have been amended for the last time on 23 December 2009 by a deed of Maître Henri Hellinckx, published in the Mémorial under number 577 of 18 March 2010.

II.- The 501 (five hundred one) shares with a nominal value of USD 50 (fifty United States Dollars) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder expressly states having been duly informed beforehand.

III. It is intended to merge the Company into the Sole Shareholder, whereby the Company will cease to exist and its entire assets and liabilities will be transferred to the Sole Shareholder (the “Merger”).

IV. The provisions of the Luxembourg law on commercial companies dated 10 August 1915, as amended (the “Law”) regarding the cross-border mergers by absorption have been fulfilled:

- Publication on 5 January 2016 of the common terms of merger (the “Merger Plan”) in the Mémorial number 16 page 723 at least one month before the date of the general meetings convened to decide upon the merger plan;

- It is noted that, in accordance with Article 265 (3) of the Luxembourg Law, the Sole Shareholder of the Company has renounced its right to the detailed written report of the board of managers of the Company explaining and setting out the legal and economic grounds of the Merger Project;

- It is noted that, in accordance with Article 278 of the Luxembourg Law, the report of an independent expert on the Merger Project is not required and has not been prepared;

- It is noted that, in accordance with Article 267 of the Luxembourg Law, the Sole Shareholder of the Company has renounced its right to an interim statement of assets and liability dated not earlier than the first day of the third month preceding the date of the present common terms of merger; and

- Deposit of the documents required by Article 267 of the Law at the registered office of the Company one month before the date of the general meeting of the Company (the “Meeting”).

V. The agenda of the Meeting is the following:

“Agenda:

1. Presentation and acknowledgement of the common terms of merger established by the Merging Companies;
2. Approval of the absorption of the Company by the Sole Shareholder as described in the above-mentioned common terms of merger; and
3. Miscellaneous.”

After the foregoing was approved, the Meeting declares the following:

First resolution:

The Meeting declares that it has knowledge of the Merger Plan.

The Merger will be implemented by the transfer of any and all assets, liabilities, rights, obligations and contracts of the Company to the Sole Shareholder, as absorbing company, without exception and reserves.

Merger Plan

The Meeting notes that the Merger Plan between the Company and the Sole Shareholder was prepared by the board of managers of the Company and by the board of directors of the Sole Shareholder on 23 December 2015.

The Merger Plan has been registered with the Luxembourg Trade and Companies Register on 30 December 2015 and published in the Mémorial, number 16 page 723 dated 5 January 2016.

The merger plan is not required to be published under applicable US law.

Explanatory report of the Company

In accordance with Article 265 (3) of the Luxembourg Law, the Sole Shareholder hereby renounces its right to the detailed written report of the board of managers of the Company explaining and setting out the legal and economic grounds of the Merger Project.

In accordance with Article 278 of the Luxembourg law, the report of an independent expert on the Merger Project is not required and has not been prepared.

Public documentation

In accordance with Article 267 of the Law, the legal documentation in relation to the Merger, i.e. the Merger Plan, the required accounting documents of the Company (i.e., the annual accounts and the management reports for the financial years ended on 31 December 2012, 31 December 2013 and 31 December 2014 of the Company) and of the Sole Shareholder (i.e., the financial statements of the financial years ended on 31 December 2012, 31 December 2013 and 31 December 2014) have been made available for inspection by the shareholders of the Company and of the Sole Shareholder at the registered office of the Company and principal place of business of the Sole Shareholder.

In accordance with Article 267 of the Luxembourg law, the Sole Shareholder of the Company renounces its right to an interim statement of assets and liability dated not earlier than the first day of the third month preceding the date of the present common terms of merger.

The Meeting resolves to approve the foregoing.

Second resolution:

The Meeting resolves to approve the Merger, which is described in the Merger Plan, without exception and reserves.

The effective date from which the operations of the Sole Shareholder will be treated, for accounting purposes, as being carried out on behalf of the Company shall be the date of publication in the Mémorial of the extraordinary general meeting of shareholders of the Absorbed Company approving the Merger.

The Merger will take effect as of the date of publication in the Mémorial of the extraordinary general meeting of shareholders of the Absorbed Company approving the Merger (the "Effective Date"). As of the Effective Date, the Company will cease to exist and its assets and liabilities shall be transferred by operation of law to the Sole Shareholder under universal succession of title.

The undersigned notary hereby certifies the existence and legality of the Merger and of all acts, documents and formalities incumbent upon the Merging Companies pursuant to the Luxembourg law.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Pétange, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, it signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille seize, le huitième jour du mois de février.

Par-devant Maître Anja HOLTZ, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en remplacement de Maître Jacques Kessler, notaire de résidence à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg, lequel dernier reste dépositaire de la minute.

Weatherford/Lamb, Inc., une société constituée selon les lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social sis à Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801, United States of America, et son établissement principal à 2000 St. James Place, Houston, TX 77056, United States of America, enregistrée auprès du Secrétariat d'Etat de l'Etat du Delaware sous le numéro 2311330 et ayant un capital social de 184.522 (cent quatre-vingt-quatre mille cinq cent vingt-deux) actions ordinaires émises et en circulation d'une valeur nominale de 1 USD (1 Dollar des Etats-Unis d'Amérique) chacune (l'«Associé Unique»),

ici dûment représenté par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, clerc de notaire, résidant professionnellement au 13, route de Luxembourg, L-4761 Pétange, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, étant paraphée «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci auprès des autorités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme déclaré ci-dessus, a requis le notaire soussigné d'acter comme suit:

I.- La partie comparante est l'associé unique de Weatherford Intermediate Holdings (PTWI) S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social sis au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 150.995, constituée par acte notarié reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire établi à Luxembourg, le 14 décembre 2009, publié au «Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations» (le «Mémorial») numéro 487 en date du 5 mars 2010, page 23365 (la «Société»).

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte passé le 23 décembre 2009 par Maître Henri Hellinckx, publié au "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" numéro 577 en date du 18 mars 2010.

II.- Les 501 (cinq cent un) parts sociales d'une valeur nominale de 50 USD (cinquante Dollars des Etats-Unis d'Amérique) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'Associé Unique peut valablement délibérer sur tous les points figurant à l'ordre du jour, dont l'Associé Unique reconnaît expressément avoir été préalablement dûment informé.

III.- Il est prévu de réaliser l'absorption de la Société par l'Associé Unique, suite à quoi la Société cessera d'exister et l'ensemble de ses actifs et passifs seront transférés à l'Associé Unique (la «Fusion»).

IV.- Les dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée (la «Loi») concernant les fusions transfrontalière ont été respectées:

- Publication du projet commun de fusion (le «Projet Commun de Fusion») le 5 janvier 2015 au Mémorial numéro 16, page 723, soit au moins un mois avant la date des assemblées générales extraordinaires convoquées pour se prononcer sur la Projet Commun de Fusion;

- Il est noté que, conformément à l'Article 265 (3) de la Loi, l'Associé Unique de la Société a renoncé à son droit à un rapport écrit détaillé du conseil de gérance de la Société expliquant et justifiant du point de vue juridique et économique le Projet Commun de Fusion;

- Il est noté que, conformément à l'Article 278 de la Loi, le rapport d'un expert indépendant sur le Projet Commun de Fusion n'est pas requis et n'a pas été préparé;

- Il est noté que, conformément à l'Article 267 de la Loi, l'Associé Unique de la Société a renoncé à son droit à un état comptable arrêté à une date qui ne doit pas être antérieure au premier jour du troisième mois précédent la date du présent projet commun de fusion; et

- Dépôt des documents requis par l'Article 267 de la Loi au siège social de la Société un mois avant la date de l'assemblée générale extraordinaire des associés de la Société convoquée pour se prononcer sur la Fusion (l'«Assemblée»).

VI.- L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

«Ordre du jour:

1. Présentation et approbation du projet commun de fusion établi par les sociétés fusionnantes;
2. Approbation de l'absorption de la Société par l'Associé Unique comme décrit dans le projet commun de fusion mentionné ci-dessus; et
3. Divers.»

Suite à l'approbation de ce qui précède, l'Assemblée déclare ce qui suit:

Première résolution:

L'Associé Unique reconnaît avoir eu connaissance du Projet Commun de fusion.

La Fusion sera exécutée par le transfert de tout actif, passif, droit, obligation et contrat de la Société à son Associé Unique, comme société absorbante, sans aucune exception ni réserve.

Projet Commun de Fusion

L'Assemblée note que le Projet Commun de Fusion entre la Société et l'Associé Unique a été préparé par le conseil de gérance de la Société et par le conseil d'administration de l'Associé Unique le 23 décembre 2015.

Le Projet Commun de Fusion a été enregistré auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg le 30 décembre 2015 et publié au Mémorial numéro 16 page 723 en date du 5 janvier 2016.

Le projet de fusion n'a pas à être publié selon les lois applicables aux Etats-Unis d'Amérique.

Rapport explicatif de la Société

Conformément à l'Article 265 (3) de la Loi, l'Associé Unique renonce par la présente à son droit au rapport détaillé du conseil de gérance de la Société expliquant et justifiant du point de vue juridique et économique le Projet Commun de Fusion.

Conformément à l'Article 278 de la Loi, le rapport d'un expert indépendant sur le Projet Commun de Fusion n'est pas nécessaire et n'a pas été préparé.

Disponibilité de la documentation

Conformément à l'Article 267 de la Loi, la documentation juridique relative à la Fusion, c'est-à-dire le Projet Commun de Fusion, les documents comptables de la Société requis (les comptes annuels et les rapports de gérance pour les exercices comptables clôturés le 31 décembre 2012, le 31 décembre 2013 et le 31 décembre 2014) et de l'Associé Unique (les comptes annuels pour les exercices comptables clôturés le 31 décembre 2012, le 31 décembre 2013 et le 31 décembre 2014), sont disponible pour examen par les associés de la Société et de l'Associé Unique au siège social de la Société ainsi qu'à l'établissement principal de l'Associé Unique.

Conformément à l'Article 267 de la Loi, l'Associé Unique de la Société renonce à son droit à un état comptable arrêté à une date qui ne doit pas être antérieure au premier jour du troisième mois précédent la date du présent projet commun de fusion.

L'Assemblée décide d'approuver ce qui précède.

Deuxième résolution:

L'Assemblée décide d'approuver la Fusion telle que décrite dans le Projet Commun de Fusion sans exception ni réserve.

La date effective à partir de laquelle les opérations de l'Associé Unique seront considérées, du point de vue de la comptabilité, comme faites au nom de la Société, sera la date de publication au Mémorial de l'assemblée générale extraordinaire des associés de la Société Absorbée approuvant la Fusion.

La Fusion prendra effet à compter de la date de publication au Mémorial de l'assemblée générale extraordinaire des associés de la Société Absorbée approuvant la Fusion (la «Date de Prise d'Effet»). A compter de la Date de Prise d'Effet, la Société cessera d'exister et ses actifs et passifs seront transférés de plein droit à l'Associé Unique par transmission universelle de patrimoine.

Le notaire soussigné certifie par la présente l'existence et la régularité de la Fusion et de tous les actes, documents et formalités incombant à la Société et à l'Associé Unique au regard de la loi luxembourgeoise.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Pétange, au jour indiqué en tête du présent document.

Lecture ayant été faite de ce document au comparant, il a signé avec nous, notaire, l'original du présent acte notarié.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que sur demande du comparant à l'assemblée, le présent acte notarié est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande du comparant, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Signé: Conde, Anja Holtz.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 10 février 2016. Relation: EAC/2016/3745. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2016082393/200.

(160048546) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2016.

Nerthus Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 124.740.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le *26 avril 2016* à 10.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour:

Décision à prendre en vertu de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales

L'assemblée générale ordinaire du 16 mars 2016 n'a pas pu délibérer sur ce point de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint. L'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le 26 avril 2016 délibérera quelle que soit la portion du capital représentée.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2016082423/534/15.

ArcelorMittal, Société Anonyme.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 24-26, boulevard d'Avranches.
R.C.S. Luxembourg B 82.454.

In the year two thousand and sixteen, on the tenth of March.

Before us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg,
was held:

an extraordinary general meeting of the shareholders of "ArcelorMittal" (the "General Meeting"), a société anonyme governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 24-26, boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of Maître Reginald NEUMAN, then notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, of 8 June 2001, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 802 of 24 September 2001 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 82.454 (the "Company"). The articles of association of the Company (the "Articles") have been amended several times and for the last time pursuant to a notarial deed of 20 January 2016, not yet published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

The General Meeting is opened at 11.30 a.m. and is presided by Mr. Michel Wurth, residing professionally in Luxembourg.

The chairman of the General Meeting appoints as secretary of the General Meeting, Mr. Henk Scheffer, residing professionally in Luxembourg.

The General Meeting elects as scrutineers Mrs. Anne Van Ysendyck, professionally residing in the United Kingdom, and Mr. Carlo Panunzi, professionally residing in Luxembourg.

The bureau of the General Meeting having thus been constituted, the chairman explains that the General Meeting has been convened in the context of the Announced Rights Issue as referred to in the convening notice. The chairman declares and requests the undersigned notary to state that:

I. The agenda of the General Meeting is the following:

1. Reduction of the share capital of the Company without distribution to shareholders in order to reduce the par value of the shares in the Company to an amount of 10 Euro cents per share.

2. Approval of an authorised share capital of the Company in an amount of EUR 3,199,585,721.30 including the issued share capital, represented by 31,995,857,213 shares, authorisation of the Board of Directors to limit or cancel the preferential subscription right of existing shareholders with respect to issues of shares against payment in cash within the new authorised share capital, with such power not being subject to any additional limitation in respect of the Announced Rights Issue, but being limited with respect to any other issue of shares to a number of unissued ordinary shares up to 10% of the shares in issue following the settlement of the Announced Rights Issue (the “Post Rights Issue Available Shares”), consequential amendment of articles 5.2 and 5.5 of the Articles and delegation of power to the Board of Directors to record, after settlement of the Announced Rights Issue, the reduction of the authorised unissued share capital to reflect the Post Rights Issue Available Shares.

II. The present General Meeting was properly convened by:

- letters sent on 9 February, 2016 to the registered shareholders of the Company;
- publication in the Tageblatt on 9 February 2016;
- publication in the Mémorial on 9 February 2016; and
- publication on the website of the Company.

III. Pursuant to the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, the present General Meeting may only validly deliberate on the items of the agenda if at least 50% of the issued share capital is represented and resolutions on the items of the agenda have to be passed by the affirmative vote of at least two thirds (2/3) of the votes cast at the General Meeting.

It appears from the attendance list, that out of one billion eight hundred and three million three hundred fifty-nine thousand three hundred thirty-eight (1,803,359,338) shares representing the issued share capital, nine hundred twenty-eight million one hundred twenty-two thousand four hundred seventy-eight (928,122,478) shares, corresponding to fifty-one point forty-six percent (51,46%) of the issued share capital of the Company, are present or represented at the present General Meeting.

IV. Consequently, the present General Meeting is regularly constituted and may validly deliberate on all items of the agenda.

The shareholders of the Company, having recognised to be fully informed of the foregoing agenda, passed the following resolutions:

First resolution

The General Meeting resolves:

- to reduce the par value of the existing issued and authorised ordinary shares to ten cents (0,10 EUR) per share and consequently:

- to reduce the issued share capital of the Company from seven billion four hundred fifty-three million four hundred forty-one thousand six euros ninety-eight cents (EUR 7,453,441,006.98) to one hundred eighty million three hundred thirty-five thousand nine hundred thirty-three euros eighty cents (EUR 180,335,933.80), represented by one billion eight hundred and three million three hundred fifty-nine thousand three hundred thirty-eight (1,803,359,338) shares without nominal value, without any distribution to the shareholders, the balance being allocated to a non-distributable reserve of the Company.

As a consequence, amend article 5.1 of the Articles so as to read as follows:

“ **5.1.** The issued share capital amounts to one hundred eighty million three hundred thirty-five thousand nine hundred thirty-three Euro and eighty cents (EUR 180,335,933.80). It is represented by one billion eight hundred three million three hundred fifty-nine thousand three hundred thirty-eight (1,803,359,338) shares fully paid-up without nominal value.”

- to reduce the authorised share capital of the Company, including the issued share capital of the Company, from an amount of eight billion two hundred forty-nine million forty-nine thousand three hundred sixteen euros and thirty-eight cents (EUR 8,249,049,316.38), to an amount of one hundred ninety-nine million five hundred eighty-five thousand seven hundred twenty-one euro and thirty cents (EUR 199,585,721,30) represented by one billion nine hundred ninety-five million eight hundred fifty-seven thousand two hundred thirteen (1,995,857,213) ordinary shares without nominal value.

For: nine hundred nine million seven hundred seventy-four thousand three hundred ninety-five (909,774,395) shares.

Against: nine million five hundred three thousand nine hundred forty (9,503,940) shares.

Abstentions: two hundred seventy-one thousand twelve (271.012) shares.

This resolution was thus adopted.

Second resolution

The General Meeting acknowledges the report of the Board of Directors issued on 9 February 2016 relating to the renewal and expansion of the authorised share capital and the authorisation to the Board of Directors to limit or cancel the preferential subscription rights of the existing shareholders, a copy of such report, signed “ne varietur” by the chairman, the secretary, the scrutineers and the undersigned notary remaining annexed to the present deed for purposes of filing with the Luxembourg registration authorities, and resolves to:

(a) to increase the authorised share capital of the Company by an amount of three billion euros (EUR 3,000,000,000), equivalent to thirty billion (30,000,000,000) ordinary shares, so that the Company's authorised share capital, including the issued share capital, shall amount to three billion one hundred ninety-nine million five hundred eighty-five thousand seven hundred twenty-one euros thirty cents (EUR 3,199,585,721.30), represented by thirty-one billion nine hundred ninety-five million eight hundred fifty-seven thousand two hundred thirteen (31,995,857,213) ordinary shares without nominal value;

(b) to authorise the Board of Directors, during a period of five years from the date of this General Meeting of shareholders to the fifth anniversary of the date of publication in the Luxembourg official gazette (Mémorial C) of the minutes of this General Meeting, to issue additional shares in the Company within the limit of the authorised share capital set out in point (a) of this resolution;

(c) to authorise the Board of Directors to limit or cancel the preferential subscription rights of existing shareholders in the event of any increase in the issued share capital up to and including the authorized share capital set out in point (a) of this resolution; provided the Board of Directors may utilise the foregoing authorisation to the fullest extent in connection with the Announced Rights Issue, and that the Board may further utilise the foregoing authorisation for a number of new unissued ordinary shares up to ten per cent (10%) of the shares in issue following the settlement of the Announced Rights Issue;

(d) to delegate power to the Board of Directors to record the reduction of the authorised unissued share capital so that the number of authorised ordinary shares shall exceed the issued shares after settlement of the Announced Rights Issue by the Post Rights Issue Available Shares; and

(e) to amend article 5.2 and the first two paragraphs of article 5.5 of the Articles accordingly as set out below:

“ **5.2.** The Company's authorised share capital, including the issued share capital, shall amount to three billion one hundred ninety-nine million five hundred eighty-five thousand seven hundred twenty-one euros and thirty cents (EUR 3,199,585,721.30) represented by thirty-one billion nine hundred ninety-five million eight hundred fifty-seven thousand two hundred thirteen (31,995,857,213) ordinary shares without nominal value.”

“ **5.5.** The board of directors is authorised, during a period starting on the day of the General Meeting of shareholders held on 10 March 2016 and ending on the fifth anniversary of the date of publication in the Luxembourg official gazette (Mémorial C) of the minutes of such General Meeting, without prejudice to any renewals, to increase the issued share capital on one or more occasions within the limits of the authorised share capital (i) for the full amount of the authorised share capital in case of issues of shares with statutory or non-statutory preferential subscription rights for existing shareholders and/or (ii) for an amount up to 10% of the shares in issue following the settlement of the Announced Rights Issue referred to in the minutes of such General Meeting.

The board of directors is authorised to determine the conditions of any capital increase including through contributions in cash or in kind, by the incorporation of reserves, issue premiums or retained earnings, with or without the issue of new shares, or following the issue and the exercise of subordinated or non-subordinated bonds, convertible into or repayable by or exchangeable for shares (whether provided in the terms at issue or subsequently provided), or following the issue of bonds with warrants or other rights to subscribe for shares attached, or through the issue of standalone warrants or any other instrument carrying an entitlement to, or the right to subscribe for, shares.”

For: eight hundred ninety-one million seven hundred and five thousand two hundred thirty-four (891,705,234) shares.

Against: twenty-seven million six hundred seven thousand five hundred nineteen (27,607,519) shares.

Abstentions: two hundred thirty-six thousand five hundred ninety-four (236,594) shares.

This resolution was thus adopted.

There being no further business before the meeting, the same was adjourned at 12.25 a.m..

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that at the request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; at the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French version, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the meeting, the members of the bureau, known to the notary by their surnames, given names, civil status and residences, signed together with the notary the present deed, no other shareholder expressing the wish to sign.

Follows the French version:

L'an deux mille seize, le dix mars.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires d'«ArcelorMittal» (l'«Assemblée Générale»), une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-1160 Luxembourg, 24-26, boulevard d'Avranches, constituée suivant acte notarié de Maître Reginald NEUMAN, alors notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 8 juin 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 802 du 24 septembre 2001 et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 82.454 (la «Société»). Les statuts de la Société (les «Statuts») ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu suivant acte notarié en date du 20 janvier 2016, non encore publié au Mémorial.

La séance est ouverte à 11.30 heures sous la présidence de Monsieur Michel Wurth, résidant professionnellement au Luxembourg.

Le président de l'Assemblée Générale désigne comme secrétaire de l'Assemblée Générale Monsieur Henk Scheffer, résidant professionnellement au Luxembourg.

L'Assemblée Générale choisit comme scrutateurs Madame Anne Van Ysendyck, résidant professionnellement au Royaume-Uni, et Monsieur Carlo Panunzi, résidant professionnellement au Luxembourg.

Le bureau de l'Assemblée Générale ainsi constitué, le président explique que l'Assemblée Générale a été convoquée dans le contexte de l'Émission Annoncée de Droits telle que mentionnée dans la convocation.

Le président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La présente Assemblée Générale a pour ordre du jour:

1. Réduction du capital social de la Société sans distribution aux actionnaires afin de réduire le pair comptable des actions de la Société à un montant de 10 centimes d'EUR par action.

2. Approbation d'un capital social autorisé de la Société d'un montant de 3.199.585.721,30 EUR incluant le capital social émis, représenté par 31.995.857.213 actions, autorisation accordée au Conseil d'Administration de limiter ou de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires actuels dans le cadre d'émissions d'actions contre paiement en espèces dans la limite du nouveau capital social autorisé, ce pouvoir n'étant soumis à aucune autre restriction concernant l'Émission Annoncée de Droits, mais étant limité, dans le cadre de toute autre émission d'actions, à un nombre d'actions ordinaires non émises s'élevant jusqu'à 10% des actions en circulation suivant le règlement-livraison de l'Émission de Droits Annoncée (les «Actions Disponibles suite à l'Émission de Droits»), modification en conséquence des articles 5.2 et 5.5 des Statuts et délégation au Conseil d'Administration du pouvoir de constater, après le règlement-livraison de l'Émission de Droits Annoncée, la réduction du capital social autorisé non émis afin de refléter les Actions Disponibles suite à l'Émission de Droits.

- La présente Assemblée Générale a été régulièrement convoquée par:
- lettres adressées le 9 février 2016 aux actionnaires nominatifs de la Société;
- une publication en date du 9 février 2016 au Tageblatt;
- une publication en date du 9 février 2016 au Mémorial; et
- une publication sur le site internet de la Société.

II. Conformément à la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la présente Assemblée Générale ne peut délibérer valablement sur les points portés à l'ordre du jour que si au moins 50% du capital souscrit de la Société est représenté et que les résolutions sur les points portés à l'ordre du jour doivent être prises par le vote affirmatif d'au moins deux tiers (2/3) des votes exprimés à l'Assemblée Générale.

III. Il ressort de la liste de présence que sur un milliard huit cent trois millions trois cent cinquante-neuf mille trois cent trente-huit (1.803.359.338) actions représentant le capital social, neuf cent vingt-huit millions cent vingt-deux mille quatre cent soixante-dix-huit (928.122.478) actions, à savoir cinquante et un virgule quarante-six pourcent (51,46%) des actions émises par la Société sont présentes ou représentées à la présente Assemblée Générale.

IV. Par conséquent la présente Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour.

Les actionnaires de la Société, ayant reconnu avoir été informés des points figurant à l'ordre du jour, ont adopté les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'Assemblée Générale décide:

- de réduire le pair comptable des actions ordinaires émises et autorisées actuelles à dix cents (0.10 EUR) par action et, par conséquent:

- de réduire le capital social émis de la Société afin de porter son montant actuel de sept milliards quatre cent cinquante-trois millions quatre cent quarante et un mille six euros et quatre-vingt-dix-huit cents (7.453.441.006,98 EUR) à cent quatre-vingt-millions trois cent trente-cinq millions neuf cent trente-trois euros quatre-vingt cents (180.335.933,80 EUR), représenté par un milliard huit cent trois millions trois cent cinquante-neuf mille trois cent trente-huit (1.803,359,338) actions sans valeur nominale, sans aucune distribution aux actionnaires, le solde étant affecté à une réserve non distribuable de la Société.

En conséquence, l'article 5.1 des Statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

« **5.1.** Le capital social émis s'élève à cent quatre-vingt millions trois cent trente-cinq mille neuf cent trente-trois euros et quatre-vingts centimes (180.335.933,80 EUR). Il est représenté par un milliard huit cent trois millions trois cent cinquante-neuf mille trois cent trente-huit (1.803.359.338) actions, sans valeur nominale, intégralement payées.»

- de réduire le capital social autorisé de la Société, incluant le capital social émis de la Société, d'un montant de huit milliards deux cent quarante-neuf millions quarante-neuf mille trois cent seize euros et trente-huit cents (8.249.049.316,38 EUR) à un montant de cent quatre-vingt-dix-neuf millions cinq cent quatre-vingt-cinq mille sept cent vingt et un euros et trente cents (199.585.721,30 EUR) représenté par un milliard neuf cent quatre-vingt-quinze millions huit cent cinquante-sept mille deux cent treize (1.995.857.213) actions ordinaires sans valeur nominale.

Pour: neuf cent neuf millions sept cent soixante-quatorze mille trois cent quatre-vingt-quinze (909.774.395) actions.

Contre: neuf millions cinq cent trois mille neuf cent quarante (9.503.940) actions.

Abstentions: deux cent soixante-onze mille douze (271.012) actions.

Cette résolution est donc adoptée.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale prend acte du rapport du Conseil d'Administration, émis le 9 février 2016 en rapport avec le renouvellement et l'étendue du capital autorisé et l'autorisation au conseil d'administration de limiter ou annuler les droits préférentiels de souscription des actionnaires existants. Une copie de ce rapport, signée ne varietur par le président, le secrétaire, les scrutateurs et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement auprès des autorités de Luxembourg, et décide:

(a) d'augmenter le capital social autorisé de la Société d'un montant de trois milliards d'euros (3.000.000.000 EUR), équivalant à trente milliards (30.000.000.000) actions ordinaires, de sorte que le capital social autorisé de la Société, incluant le capital social émis, s'élève à trois milliards cent quatre-vingt-dix-neuf millions cinq cent quatre-vingt-cinq mille sept cent vingt et un euros trente cents (3.199.585.721,30 EUR), représenté par trente et un millions neuf cent quatre-vingt-quinze millions huit cent cinquante-sept mille deux cent treize (31.995.857.213) actions ordinaires sans valeur nominale;

(b) d'autoriser le Conseil d'Administration, durant une période de cinq ans à compter de la date de la présente Assemblée Générale des actionnaires jusqu'au cinquième anniversaire de la date de publication au Mémorial C du procès-verbal de la présente Assemblée Générale, à émettre des actions supplémentaires dans la Société dans la limite du capital social autorisé indiqué au point (a) de la présente résolution;

(c) d'autoriser le Conseil d'Administration à limiter ou supprimer les droits préférentiels de souscription des actionnaires actuels en cas d'augmentation du capital social émis jusqu'au et incluant le capital social autorisé indiqué au point (a) de la présente résolution; à condition que le Conseil d'Administration puisse utiliser l'autorisation ci-avant dans la plus large mesure dans le cadre de l'Émission Annoncée de Droits, et que le Conseil puisse également utiliser l'autorisation ci-avant pour un nombre de nouvelles actions ordinaires non émises s'élevant jusqu'à dix pourcent (10%) des actions en circulation suivant le règlement-livraison de l'Émission Annoncée de Droits;

(d) de déléguer au Conseil d'Administration le pouvoir de constater la réduction du capital social autorisé non émis de sorte que le nombre d'actions ordinaires autorisées excède le nombre d'actions émises suite au règlement-livraison de l'Emission de Droits Annoncée par le nombre d'Actions Disponibles Suite à l'Emission de Droits; et

(e) en conséquence, l'article 5.2. et les deux premiers alinéas de l'article 5.5 des Statuts sont modifiés et auront désormais la teneur suivante:

« **5.2.** Le capital social autorisé de la Société, y compris le capital social souscrit, s'élève à trois milliards cent quatre-vingt-dix-neuf millions cinq cent quatre-vingt-cinq mille sept cent vingt et un euros et trente centimes (3.199.585.721,30 EUR) représenté par trente et un milliards neuf cent quatre-vingt-quinze millions huit cent cinquante-sept mille deux cent treize (31.995.857.213) actions ordinaires sans valeur nominale.»

« **5.5.** Le conseil d'administration est autorisé, pour une période commençant le jour de l'Assemblée Générale des actionnaires tenue le 10 mars 2016 et prenant fin à la date du cinquième anniversaire de la date de publication dans le Journal Officiel luxembourgeois (Mémorial C) du procès-verbal de la présente Assemblée Générale, sans préjudice de tout renouvellement, à augmenter le capital social en une ou plusieurs occasions dans les limites du capital autorisé (i) pour le montant intégral du capital social autorisé en cas d'émissions d'actions assorties de droits préférentiels de souscription prévus ou non par la loi pour les actionnaires existants et/ou (ii) pour un montant s'élevant jusqu'à 10% des actions en circulation suivant le règlement-livraison de l'Émission Annoncée de Droits visée dans le procès-verbal d'une telle Assemblée Générale.

Le conseil d'administration est autorisé à déterminer les conditions de toute augmentation de capital, y compris par des apports en espèces ou en nature, par incorporation de réserves, de primes d'émission ou de bénéfices reportés, avec ou sans émission de nouvelles actions, ou suite à l'émission et l'exercice d'obligations subordonnées ou non subordonnées, convertibles ou remboursables par ou échangeables en actions (déterminées dans les termes à l'émission ou déterminées par

la suite), ou suite à l'émission d'obligations avec warrants ou de droits de souscrire à des actions, ou par l'émission de warrants ou tout autre instrument portant un droit de souscription à des actions.»

Pour: huit cent quatre-vingt-onze millions sept cent cinq mille deux cent trente-quatre (891.705.234) actions.

Contre: vingt-sept millions six cent sept mille cinq cent dix-neuf (27.607.519) actions.

Abstentions: deux cent trente-six mille cinq cent quatre-vingt-quatorze (236.594) actions.

Cette résolution est donc adoptée.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 12.25 heures.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la requête des mêmes personnes comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ont signé avec le notaire le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: M. WURTH, H. SCHEFFER, A. VAN YSENDYCK, C. PANUNZI, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 11 mars 2016. Relation: EAC/2016/6301. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2016080624/266.

(160047212) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2016.

Cordalia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 86.741.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE STATUTAIRE

qui aura lieu le *1er avril 2016* à 9:00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2015
3. Ratification de la cooptation d'un Administrateur
4. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes
5. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2016078271/795/16.

CB - Accent Lux, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 80.623.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont convoqués à l'

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

des actionnaires du compartiment Global Absolute Fund de CB-Accent Lux qui se tiendra le *1^{er} Avril 2016* à 11 heures au siège social de la société avec l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour:

1. Exposé détaillé de la situation actuelle du compartiment Global Absolute Fund;
2. Examen de l'évolution envisageable pour le compartiment ;
3. Prise de décision concernant l'éventuelle liquidation du compartiment Global Absolute Fund ;
4. Divers.

Les actionnaires sont informés que cette assemblée délibérera sans quorum de présence et décidera à la majorité simple des actions représentées.

Les actionnaires désirant assister à cette assemblée doivent déposer leurs actions deux jours francs avant l'assemblée générale auprès de :

Pour le Luxembourg :
State Street Bank Luxembourg S.C.A.
49, avenue J.F. Kennedy,
L-1855 Luxembourg

Représentant et Service de paiement en Suisse:
Cornèr Banca S.A.
Via Canova, 16
CH- 6901 Lugano

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2016078281/755/24.

Universal Instruments Holding SA, Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 14.382.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 25/02/2016, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'art. 203 de la loi du 10/08/1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société suivante:

UNIVERSAL INSTRUMENTS HOLDING SA, dont le siège social à Luxembourg, 23, rue Beaumont a été dénoncé en date du 17/11/2010.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Monsieur Laurent LUCAS, juge au tribunal d'arrondissement, et liquidateur Maître Anton Baturin, avocat, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 17 mars 2016 au greffe de la sixième chambre du tribunal de commerce.

Pour extrait conforme

Maître Anton Baturin

Le liquidateur

Référence de publication: 2016081675/19.

(160047417) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2016.

Quant HAIG, Fonds Commun de Placement.

Für den Fonds gilt das Verwaltungsreglement, welches am 1. März 2016 in Kraft trat. Das Verwaltungsreglement wurde einregistriert und beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, den 1. März 2016.

Hauck & Aufhäuser Investment Gesellschaft S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2016075302/11.

(160039988) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2016.

LBLux SICAV-FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6B, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 132.782.

Die Aktionäre der LBLux SICAV-FIS werden hiermit zur

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

am Freitag, dem 15. April 2016, um 14.00 Uhr am Gesellschaftssitz 6B, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Großherzogtum Luxemburg, eingeladen.

Die Tagesordnung lautet wie folgt:

Tagesordnung:

1. Bericht des Verwaltungsrates
2. Bericht des Abschlussprüfers
3. Genehmigung des Jahresabschlusses für das Geschäftsjahr vom 01. Januar 2015 bis zum 31. Dezember 2015
4. Bestätigung der kooptierten Verwaltungsratsmitglieder
5. Entlastung der Verwaltungsratsmitglieder
6. Gewinnverwendung
7. Neuwahl des Wirtschaftsprüfers bis zur nächsten ordentlichen Generalversammlung
8. Verschiedenes.

Zur Teilnahme an der ordentlichen Generalversammlung und zur Ausübung des Stimmrechts sind diejenigen Aktionäre berechtigt, die bis spätestens 19. April 2016 die Depotbestätigung eines Kreditinstituts bei der Gesellschaft einreichen aus der hervorgeht, dass die Aktien bis zur Beendigung der Generalversammlung gesperrt gehalten werden. Aktionäre können sich auch von einer Person vertreten lassen, die hierzu schriftlich bevollmächtigt ist.

Es besteht kein Quorum für die Generalversammlung. Die Beschlüsse werden durch die einfache Mehrheit der anwesenden oder vertretenen Aktionäre gefasst.

Der Verwaltungsrat.

Référence de publication: 2016080590/10183/27.

Parvest, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 33.363.

I. STATUTORY GENERAL MEETING

The

STATUTORY GENERAL MEETING

will be held on Monday, April 25, 2016 at 3.00 p.m. CET, to deliberate on the following agenda:

Agenda:

1. Presentation and approval of the reports of the Board of Directors and of the auditor;
2. Approval of the annual accounts for the financial period closed as at December 31, 2015 and allocation of the results;
3. Discharge to the Directors for the exercise of their mandates;
4. Statutory appointments;
5. Miscellaneous.

The Meeting will validly deliberate regardless of the number of shares present or represented and the decisions will be taken by a simple majority of the proportion of shares represented. Account shall not be taken of abstentions. Every share, whatever its unit value, gives the right to one vote. Fractional shares shall have no voting right.

And at the same day by:

II. SECOND EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

As the quorum required under Article 67-1 of the Companies Act of 10 August 1915 as amended, was not achieved for the Extraordinary General Meeting held on Tuesday 22 March 2016, a second

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

will be held on Monday *April 25, 2016* at 10.00 a.m. CET, to deliberate on the following agenda:

Agenda:

Update of the Articles of Association as follows with effect as of 25 April 2016:

1. Article 4:
Transfer of the registered office of the Company in the commune of Luxembourg;
2. Article 8:
 - a) Addition of the possibility for the Board of Directors to issue dematerialised shares as described by the Act of 6 April 2013;
 - b) Registered shares shall be issued as described by articles 39 and 40 of the Companies Act of 10 August 1915 as amended;
 - c) Bearer shares shall be issued in immobilised form as described by article 42 of the Companies Act of 10 August 1915 as amended.
3. Article 16:
Rewording of the possibility for the Board of Directors to fill the vacancy of the office of a Director by using the same terms as those of article 51 of the Companies Act of 10 August 1915 as amended;
4. Article 19:
Cancellation of the possibility to jointly manage the assets of a sub-fund with the assets of other sub-funds of the Company or other UCI.
Consequently, removal of the second paragraph of the article.
5. Article 20:
Cancellation of the following condition relating to the investment of a sub-fund into another sub-fund of the Company to be compliant with article 181 (8) of the law of 17 December 2010 concerning UCI as amended by the law of 12 July 2013:

There shall be no duplication of management/subscription commissions or redemption between these commissions at the level of the sub-fund that invested in the target sub-fund and this target sub-fund.

6. Article 22:

Replacement of the title of the article "invalidation clause" by "conflict of interest"

In accordance with Article 67-1 of the Companies Act of 10 August 1915 as amended, such second extraordinary general meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. Decisions shall be taken by at least two-thirds of the votes cast.

III. PROVISIONS AVAILABLE FOR BOTH MEETINGS

The Meetings will be held at the offices of BNP Paribas Investment Partners Luxembourg, building H2O, block A, ground floor, 33 rue de Gasperich, L-5826 Hesperange, Grand Duchy of Luxembourg.

Shareholders wishing to attend or to be represented at both Meetings are admitted upon proof of their identity and share-blocking certificate. Their intention to participate shall be known at least five business days before both Meetings.

Annual accounts, as well as the report of the Auditor, the management report, the current prospectus and the draft new articles of association are available at the registered office of the Company. Shareholders may request a copy of these documents. Such request shall be sent by post at the following address : BNP Paribas Investment Partners Luxembourg, 33, rue de Gasperich, L-5826 Hesperange - or by email to fs.lu.legal@bnpparibas-ip.com.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2016082418/755/64.

Industrial Milk Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 157.843.

INVITATION TO THE

ANNUAL GENERAL MEETING

of Shareholders of the Company (the "AGM") to be held on *27 April 2016* at 10.00 a.m. CET at the registered office of the Company with agenda as follows:

Agenda:

1. Presentation and approval of the management report of the board of directors (the "Report of the Board"), the independent auditor's report on the annual accounts of the Company prepared in accordance with the laws and regulations of the Grand Duchy of Luxembourg (the "Auditor's Report"), the individual annual accounts of the Company for the financial year ending 31 December 2015 (the "Annual Accounts"), the consolidated financial statements of the Company's group prepared in accordance with the International Financial Reporting Standards for the financial year ending 31 December 2015 (the "Consolidated Financial Statements") and presentation and report by the Board of the salary, fees and advantages paid to the executive directors.
2. Review and approval of the Annual Accounts of the Company for the financial year ending 31 December 2015.
3. Review and approval of the Consolidated Financial Statements of the Company's group for the financial year ending 31 December 2015.
4. Allocation of the loss for the financial year ending 31 December 2015.
5. Decision on the continuation of the Company in accordance with Article 100 of the Luxembourg law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended.
6. Discharge to the directors of the Company.
7. Re-appointment of Mr Alex LISSITSA, Mr. Dmytro MARTYNIUK and Mr. Oleksandr PETROV as executive directors of the Company and confirmation of the mandates of the current non-executive members of the board of directors.
8. Approval of a buy-back programme to be put in place by the Company pursuant to which the Company may acquire a maximum of 1,565,000 of its own shares during a period ending 18 months from the date of the AGM. Such shares shall be purchased at a price ranging between PLN 1 and PLN 20, being understood that the maximum price cannot be higher than the price of the last independent trade on the shares at the date of purchase by the Company of the shares.
9. Miscellaneous.

Notice to shareholders - need to register for participation

Each shareholder wishing to exercise its rights to attend and vote at the AGM should send to the Company a form to confirm its participation to the AGM (the "Form of Participation") available on the Company's website, no later than Wednesday 13 April 2016, 18.00 CET.

The rights to vote at the AGM are determined in accordance with and at the record date (the "Record Date"), which is set on Wednesday 13 April 2016, at 24.00 (midnight) CET. Only shareholders who confirmed their participation to the Company on due time will be authorized to participate and vote at the AGM (the "Authorized Shareholder(s)").

The Form of Participation can be downloaded from the Company's website at www.imcagro.com.ua and shall be returned in original by the shareholder to the Company's registered office.

In addition to the Form of Participation, each shareholder who holds its shares in the Company through the facilities of the Polish National Deposit of Securities (the "KDPW") or Clearstream Banking S.A. (as the case may be) shall request an original depository certificate (the "Shareholder's Certificate") from the broker or custodian bank who is a participant of the KDPW or Clearstream Banking S.A. (as the case may be) and who maintains the securities account for such shareholder evidencing its amount of shares held at the Record Date.

The Shareholder's Certificate (original or copy) must be sent by the Shareholder to the Company no later than on Wednesday 20 April 2016, 18.00 CET.

Only Authorized Shareholders who were holders of the Company's shares at the Record Date will be allowed to attend and vote to the AGM subject to (i) the confirmation of their participation to the Company (through the form of participation available on the Company's website at www.imcagro.com.ua, no later than Wednesday 13 April 2016, 18.00 CET and (ii) the delivery to the Company of the original Shareholder's Certificate, within the forms and delays prescribed in the document called "IMPORTANT INFORMATION FOR PARTICIPATING TO THE AGM".

Further information is available on the Company's website and in particular in the document called "IMPORTANT INFORMATION FOR PARTICIPATING TO THE AGM".

Shareholders of the Company may obtain further information on the AGM by addressing their request to the Company by email (Christian.tailleur@lu.totalserve.eu) or by post at the registered office of the Company (quoting "2016 IMC AGM").

General information for shareholders

In accordance with Luxembourg law, shareholders holding individually or collectively at least five per cent (5%) of the issued share capital of the Company have the right to put items on the agenda of the AGM and to table draft resolutions for items included or to be included on the agenda of the AGM. These rights shall be exercised upon written requests of the shareholders (which needs to be an Authorized Shareholder) submitted to the Company by postal services at the registered address of the Company or by email (Christian.tailleur@lu.totalserve.eu) (quoting "2016 IMC AGM"). The requests shall be accompanied by the evidence that (i) the shareholder is an Authorized Shareholder, (ii) a justification or a draft resolution to be adopted at the AGM and shall include the electronic or mailing address at which the Company can acknowledge receipt of these requests. The requests from the shareholders shall be received by the Company at the latest on Tuesday 5 April 2016.

Luxembourg, 22 March 2016

For the Board of directors

The Chairman

Référence de publication: 2016082409/73.

PWM Vermögensfondsmandat - DWS, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 113.387.

Die Anteilhaber der SICAV PWM Vermögensfondsmandat-DWS werden hiermit zur

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

eingeladen, die am *15. April 2016* um 11:00 Uhr in den Geschäftsräumen der Gesellschaft stattfindet.

Tagesordnung:

1. Bericht des Verwaltungsrates und des Wirtschaftsprüfers.
2. Genehmigung der vom Verwaltungsrat vorgelegten Bilanz sowie Gewinn- und Verlustrechnung für das Geschäftsjahr zum 31. Dezember 2015.
3. Entlastung des Verwaltungsrates.
4. Verwendung des Jahresergebnisses.
5. Bestellung des Wirtschaftsprüfers.
6. Statutarische Ernennungen.
7. Verschiedenes.

Zur Teilnahme an der ordentlichen Generalversammlung und zur Ausübung des Stimmrechts sind diejenigen Anteilhaber berechtigt, die bis spätestens 8. April 2016 die Depotbestätigung eines Kreditinstitutes bei der Gesellschaft einreichen, aus der hervorgeht, dass die Anteile bis zur Beendigung der Hauptversammlung gesperrt gehalten werden. Anteilhaber können sich auch von einer Person vertreten lassen, die hierzu schriftlich bevollmächtigt ist.

Die ordnungsgemäß einberufene Generalversammlung vertritt sämtliche Anteilhaber. Die Anwesenheit einer Mindestanzahl von Anteilhabern ist nicht erforderlich. Beschlüsse werden mit einfacher Mehrheit der vertretenen Anteile gefasst.

Luxembourg, im März / April 2016

Der Verwaltungsrat.

Référence de publication: 2016082416/755/27.

Private Placement Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 102.950.

Nous avons l'honneur de vous convier à

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE STATUTAIRE

des actionnaires de la Société (l'Assemblée) qui se tiendra au siège social le 8 avril 2016 à 11h00 (heure de Luxembourg) avec l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour:

1. Prise de connaissance du rapport d'activité du conseil d'administration et du rapport du réviseur d'entreprises
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2015 et de l'affectation des résultats
3. Décharge à donner aux administrateurs
4. Nominations statutaires
5. Divers

Les décisions concernant les points de l'ordre du jour ne requièrent aucun quorum et sont adoptées à la simple majorité des voix exprimées à l'Assemblée. Des procurations sont disponibles au siège social de la Société.

Référence de publication: 2016082417/755/18.

DWS Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 74.377.

Die Anteilinhaber der SICAV DWS Funds werden hiermit zur

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

eingeladen, die am 15. April 2016 um 16:30 Uhr in den Geschäftsräumen der Gesellschaft stattfindet.

Tagesordnung:

1. Bericht des Verwaltungsrates und des Wirtschaftsprüfers.
2. Genehmigung der vom Verwaltungsrat vorgelegten Bilanz sowie Gewinn- und Verlustrechnung für das Geschäftsjahr zum 31. Dezember 2015.
3. Entlastung des Verwaltungsrates.
4. Verwendung des Jahresergebnisses.
5. Bestellung des Wirtschaftsprüfers.
6. Statutarische Ernennungen.
7. Verschiedenes.

Zur Teilnahme an der ordentlichen Generalversammlung und zur Ausübung des Stimmrechts sind diejenigen Anteilinhaber berechtigt, die bis spätestens 8. April 2016 die Depotbestätigung eines Kreditinstitutes bei der Gesellschaft einreichen, aus der hervorgeht, dass die Anteile bis zur Beendigung der Hauptversammlung gesperrt gehalten werden. Anteilinhaber können sich auch von einer Person vertreten lassen, die hierzu schriftlich bevollmächtigt ist.

Die ordnungsgemäß einberufene Generalversammlung vertritt sämtliche Anteilinhaber. Die Anwesenheit einer Mindestanzahl von Anteilhabern ist nicht erforderlich. Beschlüsse werden mit einfacher Mehrheit der vertretenen Anteile gefasst.

Luxemburg, im März / April 2016

Der Verwaltungsrat.

Référence de publication: 2016082419/755/27.

Immeo Lux Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 54.400.000,00.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 160.208.

Extrait de procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire circulaire du 10 décembre 2015

L'Assemblée Générale prend acte de la démission en qualité de gérant de Mr Philippe Prud'homme domicilié 7, quai de l'Orme de Sully, F - 78230 Le Pecq.

Référence de publication: 2016053039/11.

(160011381) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2016.

BNP Paribas LDI Solution, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 108.079.

I. STATUTORY GENERAL MEETING

The

STATUTORY GENERAL MEETING

will be held on Tuesday *April 26, 2016* at 10.00 a.m. CET, to deliberate on the following agenda:

Agenda:

1. Presentation and approval of the reports of the Board of Directors and of the auditor;
2. Approval of the annual accounts for the financial period closed as at December 31, 2015 and allocation of the results;
3. Discharge to the Directors for the exercise of their mandates;
4. Statutory appointments;
5. Miscellaneous.

The Meeting will validly deliberate regardless of the number of shares present or represented and the decisions will be taken by a simple majority of the proportion of shares represented. Account shall not be taken of abstentions. Every share, whatever its unit value, gives the right to one vote. Fractional shares shall have no voting right.

And at the same day by:

II. SECOND EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

As the quorum required under Article 67-1 of the Companies Act of 10 August 1915 as amended, was not achieved for the Extraordinary General Meeting held on Tuesday 22 March 2016, a second

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

will be held on Tuesday *April 26, 2016* at 10.30 a.m. CET, to deliberate on the following agenda:

Agenda:

Update of the Articles of Association as follows with effect as of 26 April 2016:

1. Article 4:
Transfer of the register office of the Company in the commune of Luxembourg;
2. Article 8:
 - a) Addition of the possibility for the Board of Directors to issue dematerialised shares as described by the Act of 6 April 2013;
 - b) Registered shares shall be issued as described by articles 39 and 40 of the Companies Act of 10 August 1915 as amended;
 - c) Bearer shares shall be issued in immobilised form as described by article 42 of the Companies Act of 10 August 1915 as amended.
3. Article 9:
The former Article 9 ("Lost or damaged certificates") is removed since it is no longer applicable.
4. Article 13:
Addition of the Article 13 "Share splitting/consolidation"
5. Article 14(c):
Replacement of "the closing price on the order acceptance date" by "the last known closing price on the valuation day" for the listed assets valuation price;
6. Article 16:

Rewording of the possibility for the Board of Directors to fill the vacancy of the office of a Director to use the same terms as those of article 51 of the Companies Act of 10 August 1915 as amended;

7. Article 19:

Cancellation of the possibility to manage assets of a sub-fund jointly with assets of other sub-funds of the Company or other UCI

Consequently, cancellation of the second paragraph of the article

8. Article 22:

Change the title of the article from "invalidation clause" for "conflict of interest"

9. Article 32:

Powers to decide on a liquidation, merger, split or transfer of a sub-fund transferred from the general meeting of shareholders to the board of directors of the Company.

10. Articles 6 & 7, 17 and 27 :

Wording is rephrased, without any consequence on the meaning.

In accordance with Article 67-1 of the Companies Act of 10 August 1915 as amended, such second extraordinary general meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. Decisions shall be taken by at least two-thirds of the votes cast.

III. PROVISIONS AVAILABLE FOR BOTH MEETINGS

The Meetings will be held at the offices of BNP Paribas Investment Partners Luxembourg, building H2O, block A, ground floor, 33 rue de Gasperich, L-5826 Hesperange, Grand Duchy of Luxembourg.

Shareholders wishing to attend or to be represented at both Meetings are admitted upon proof of their identity and share-blocking certificate. Their intention to participate shall be known at least five business days before both Meetings.

Annual accounts, as well as the report of the Auditor, the management report, the current prospectus and the draft new articles of association are available at the registered office of the Company. Shareholders may request a copy of these documents. Such request shall be sent by post at the following address : BNP Paribas Investment Partners Luxembourg, 33, rue de Gasperich, L-5826 Hesperange - or by email to fs.lu.legal@bnpparibas-ip.com.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2016082420/755/70.

BNP Paribas A Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 145.536.

As the quorum required under Article 67-1 of the Companies Act of 10 August 1915 as amended, was not achieved for the Extraordinary General Meeting held on Tuesday 22 March 2016, a second

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

will be held on Monday *April 25, 2016* at 10.30 a.m. CET, to deliberate on the following agenda:

Agenda:

Update of the Articles of Association as follows with effect as of 25 April 2016:

1. Article 4:

Transfer of the registered office of the Company in the commune of Luxembourg;

2. Article 8:

a) Addition of the possibility for the Board of Directors to issue dematerialised shares as described by the Act of 6 April 2013;

b) Registered shares shall be issued as described by articles 39 and 40 of the Companies Act of 10 August 1915 as amended;

c) Bearer shares shall be issued in immobilised form as described by article 42 of the Companies Act of 10 August 1915 as amended.

3. Article 14(c):

Replacement of "the last known price on the valuation day" by "the last known closing price on the valuation day" and replacement of "the most recent price on the principal market on which they are traded" by "the last known closing price on the principal market on which they are traded" for the listed assets valuation price;

4. Article 16:

Rewording of the possibility for the Board of Directors to fill the vacancy of the office of a Director by using the same terms as those of article 51 of the Companies Act of 10 August 1915 as amended;

5. Article 19:

Cancellation of the possibility to jointly manage the assets of a sub-fund with the assets of other sub-funds of the Company or other UCI.

Consequently, removal of the second paragraph of the article.

6. Article 20:

Cancellation of the following condition relating to the investment of a sub-fund into another sub-fund of the Company to be compliant with article 181 (8) of the law of 17 December 2010 concerning UCI as amended by the law of 12 July 2013:

There shall be no duplication of management/subscription commissions or redemption between these commissions at the level of the sub-fund that invested in the target sub-fund and this target sub-fund.

7. Article 22:

Replacement of the title of the article "invalidation clause" by "conflict of interest"

In accordance with Article 67-1 of the Companies Act of 10 August 1915 as amended, such second extraordinary general meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. Decisions shall be taken by at least two-thirds of the votes cast.

The Meeting will be held at the offices of BNP Paribas Investment Partners Luxembourg, building H2O, block A, ground floor, 33 rue de Gasperich, L-5826 Hesperange, Grand Duchy of Luxembourg.

Shareholders wishing to attend or to be represented at the Meeting are admitted upon proof of their identity and share-blocking certificate. Their intention to participate shall be known at least five business days before the Meeting.

Annual accounts, as well as the report of the Auditor, the management report, the current prospectus and the draft new articles of association are available at the registered office of the Company. Shareholders may request a copy of these documents. Such request shall be sent by post at the following address : BNP Paribas Investment Partners Luxembourg, 33, rue de Gasperich, L-5826 Hesperange - or by email to fs.lu.legal@bnpparibas-ip.com.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2016082421/755/52.

Starz S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 193.487.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille quinze, le vingt-et-un décembre.

Par devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Monsieur Léon QUERTON, administrateur, demeurant au Boca de los Frailes, Parcela 34, Nazareno Alto, 04117 Nijar, Almeria (Espagne), (ci-après « le comparant »),

ici représentée par Monsieur Henri DA CRUZ, employé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de documenter comme suit ses déclarations et constatations:

a.- Que la société anonyme STARZ S.A., avec siège social à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, R.C.S. Luxembourg numéro B 193.487, a été constituée suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 19 décembre 2014, publié au Mémorial C numéro 422 du 16 février 2015.

b.- Que le capital social est fixé à deux cent mille euros (EUR 200.000,-), représenté par deux cent (200) actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-).

c.- Que l'activité de la société ayant cessé et que le comparant prononce la dissolution anticipée de la prédite société avec effet immédiat et sa mise en liquidation.

d.- Que le comparant, en tant qu'associé unique, se désigne comme liquidateur de la société.

e.- Qu'en cette qualité, il requiert le notaire instrumentant d'acter qu'il déclare avoir réglé tout le passif de la société dissoute et avoir transféré tous les actifs à son profit.

f.- Que le comparant est investi de tous les éléments actifs de la société et répondra personnellement de tout le passif social et de tous les engagements de la société même inconnus à ce jour.

g.- Que partant, la liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée.

h.- Que décharge pleine et entière est accordée au gérant de la société pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

i.- Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des associés de la société dissoute.

j.- Que partant, la liquidation de la société est achevée.

k.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au siège social de la société dissoute à Luxembourg.

40300

Frais

Tous les frais et honoraires du présent acte, évalués à la somme de mille cent euros, sont à la charge de la société.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Henri DA CRUZ, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 23 décembre 2015. Relation GAC/2015/11588. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2015212904/45.

(150238975) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2015.

Adecoagro S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 153.681.

The Shareholders, the Board of Directors of Adecoagro S.A. (the "Board") is pleased to invite you to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

of Shareholders of Adecoagro S.A. to be held on *April 20, 2016* at 4 pm (CET) at the registered office of the Company in Luxembourg with the following agenda:

Agenda:

1. Approval of the Consolidated Financial Statements as of and for the years ended December 31, 2015, 2014, and 2013.
2. Approval of the Company's annual accounts as of December 31, 2015.
3. Allocation of results for the year ended December 31, 2015.
4. Vote on discharge (quitus) of the members of the Board of Directors for the proper exercise of their mandate during the year ended December 31, 2015.
5. Approval of compensation of members of the Board of Directors for year 2015.
6. Approval of compensation of members of the Board of Directors for year 2016.
7. Appointment of PricewaterhouseCoopers Société Coopérative, réviseur d'entreprises agréé appointed as auditor of the Company for a period ending at the general meeting approving the annual accounts for the year ending December 31, 2016.
8. Election of the following members of the Board of Directors: (i) Alan Leland Boyce and Andrés Velasco Brañes for a term of three (3) years each, ending on the date of the Annual General Meeting of Shareholders of the Company to be held in year 2019, and (ii) Marcelo Vieira and Walter Marcelo Sánchez for a term of one (1) year each, ending on the date of the Annual General Meeting of Shareholders of the Company to be held in year 2017.

Each of the items to be voted on the AGM will be passed by a simple majority of the votes validly cast, irrespective of the number of Shares represented.

Further, the Board is pleased to invite you to attend the Extraordinary General Meeting of Shareholders of Adecoagro S.A. to be held before a notary public on April 20, 2016, right thereafter the AGM, at the registered office of the Company in Luxembourg with the following agenda:

1. Renewal of the authorized un-issued share capital of the Company of three billion US Dollars (USD3,000,000,000) consisting in two billion (2,000,000,000) of shares, each with a nominal value of one US Dollars and fifty cents (USD1.5); renewal of the waiver of and agreement to the suppression or restriction of any pre-emptive right or preferential subscription right, renewal of the authorization granted to the board of directors of the Company (the "Board of Directors") to proceed to the issue of shares (or any securities or rights exchangeable for, convertible into, or giving subscription or like rights to, shares) within the authorized (unissued) share capital against contributions in cash, in kind or by way of incorporation of available premium or reserves or otherwise pursuant to the terms and conditions determined by the Board of Directors or its delegate(s) (including issue price or any terms or circumstances) while waiving, suppressing or limiting any pre-emptive subscription rights as provided for under Luxembourg law (and any related procedure) in the case of issues of shares within the authorized (unissued) share capital; acknowledgement and approval of the report of the Board of Directors made in accordance with article 32-3 (5) of the law of 10th August 1915 on commercial companies (as amended) (the "Law") regarding pre-emptive or subscription rights and the related waivers and authorizations; determination of validity of the renewed authorized (unissued) share capital and related waiver and authorization to the Board of Directors for a period starting on the day of the present meeting and ending on the 5th anniversary of the day of the publication of the minutes of the present meeting in the Mémorial.

2. Renewal of the authorization granted to the Company, and/or any wholly-owned subsidiary (and/or any person acting on their behalf), to purchase, acquire, receive or hold shares in the Company.

Renewal of the authorization under article 49-2 of the Luxembourg law of August 10, 1915, granted to the Company, and/or any wholly-owned subsidiary (and/or any person acting on their behalf), to from time to time purchase, acquire, receive or hold shares in the Company up to twenty per cent (20 %) of the issued share capital, on such terms as referred to below and as shall further be determined by the Board of Directors of the Company, such authorization being granted for another period of 5 years.

Acquisitions may be made in any manner including without limitation, by tender or other offer(s), buy back program (s), over the stock exchange or in privately negotiated transactions or in any other manner as determined by the Board of Directors (including derivative transactions or transactions having the same or similar economic effect than an acquisition).

In the case of acquisitions for value:

(i) in the case of acquisitions other than in the circumstances set forth under (ii), for a net purchase price being (x) no less than fifty per cent of the lowest stock price and (y) no more than fifty per cent above the highest stock price, in each case being the closing price, as reported by the New York City edition of the Wall Street Journal, or, if not reported therein, any other authoritative source to be selected by the Board of Directors of the Company (the "Closing Price"), over the ten (10) trading days preceding the date of the purchase (or as the case may be the date of the commitment to the transaction);

(ii) in case of a tender offer (or if deemed appropriate by the Board of Directors, a buy back program),

a. in case of a formal offer being published, for a set net purchase price or a purchase price range, each time within the following parameters: (x) no less than fifty per cent of the lowest stock price and (y) no more than fifty per cent above the highest stock price, in each case being the Closing Price over the ten (10) trading days preceding the publication date, provided however that if the stock exchange price during the offer period fluctuates by more than 10 %, the Board of Directors may adjust the offer price or range to such fluctuations;

b. in case a public request for sell offers is made, a price range may be set (and revised by the Board of Directors as deemed appropriate) provided that acquisitions may be made at a price which is no less than (x) fifty per cent of the lowest stock price and (y) no more than fifty per cent above the highest stock price, in each case being the Closing Price over a period determined by the Board of Directors provided that such period may not start more than five (5) trading days before the sell offer start date of the relevant offer and may not end after the last day of the relevant sell offer period.

3. Approval of the consequential amendment of article 5.1.1 of the articles of association of the Company, as follows:

"5.1.1. The Company has an authorized share capital of three billion US Dollars (USD3,000,000,000), including the issued share capital, represented by two billion (2,000,000,000) shares, each with a nominal value of one US Dollar and fifty cents (USD1.5). The Company's share capital (and any authorization granted to the Board of Directors in relation thereto) shall be valid from 20th April 2016 and until the fifth anniversary of publication in the Mémorial of the deed of the extraordinary General Shareholder's Meeting held on 20th April 2016. The Board of Directors, or any delegate(s) duly appointed by the Board of Directors, may from time to time issue shares within the limits of the authorized share capital against contributions in cash, contributions in kind or by way of incorporation of available reserves at such times and on such terms and conditions, including the issue price, as the Board of Directors or its delegate(s) may in its or their discretion resolve and the General Shareholder's Meeting waived and has authorized the Board of Directors to waive, suppress or limit, any pre-emptive subscription rights of shareholders provided for by law to the extent it deems such waiver, suppression or limitation advisable for any issue or issues of shares within the authorized share capital."

Quorum for EGM shall be at least one half of the issued share capital of the Company. If said quorum is not present, a second meeting may be convened at which there shall be no quorum requirement. Each of the items to be voted on the EGM will be passed by a two thirds (2/3) majority of the votes validly cast.

Any shareholder who holds one or more shares(s) of the Company on March 3, 2016 (the "Record Date") shall be admitted to the meetings and may attend the meetings in person or vote by proxy. Those shareholders who have sold their Shares between the Record Date and the date of the meetings cannot attend the meetings or vote by proxy. In case of breach of such prohibition, criminal sanctions may apply. Those holders who have withdrawn their shares from DTC between April 8, 2016 and the date of the meetings should contact the Company in advance of the date of the meeting at Vertigo Naos Building, 6, Rue Eugène Ruppert L-2453 Luxembourg or at Av. Fondo de la Legua 936, B1640EDO | Martínez, Pcia de Buenos Aires, Argentina, to make separate arrangements to be able to attend the meeting or vote by proxy.

Please consult the Company's website as to the procedures for attending the meetings or to be represented by way of proxy. Please note that powers of attorney or proxy cards must be received by the Company or the tabulation agent (Computershare Shareowner Services LLC, P.O. Box 43101, Providence, RI 02940), no later than 3:00 p.m. New York City Time on April 18, 2016 in order for such votes to count.

Copies of the Consolidated Financial Statements as of and for the years ended December 31, 2015, 2014, and 2013 of the Company and the Company's annual accounts as of December 31, 2015 together with the Company's 2015 annual report, relevant management and audit reports are available on the Company's website www.adecoagro.com and may also be obtained free of charge at the Company's registered office in Luxembourg.

Référence de publication: 2016082422/755/105.

B2B Dental S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6930 Mensdorf, 28, rue d'Uebersyren.

R.C.S. Luxembourg B 194.306.

Les statuts coordonnés au 11 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch

Notaire

Référence de publication: 2016004455/11.

(160002994) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2016.

LBLux SICAV-FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6B, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 132.782.

Die am 7. März 2016 am Sitz der Gesellschaft abgehaltene außerordentliche Generalversammlung der Aktionäre des LBLux SICAV-FIS konnte nicht wirksam über die Punkte der Tagesordnung beschließen, da das erforderliche Quorum gemäß Artikel 67-1 (2) des Luxemburger Gesetzes über die Handelsgesellschaften nicht erreicht wurde.

Hiermit wird allen Aktionären des LBLux SICAV-FIS mitgeteilt, dass eine 2.

AUSSERORDENTLICHE GENERALVERSAMMLUNG

am 22. April 2016 um 11.00 Uhr, in den Geschäftsräumen der BayernInvest Luxembourg S.A. am Sitz der Gesellschaft, 6B, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach stattfinden wird.

Tagesordnung:

1. Satzungsänderung

Es wird vorgeschlagen, Artikel 1 der Satzung wie folgt zu ergänzen:

	vorher	nachher
Artikel 1	<p>Artikel 1. Name Es wird hiermit zwischen den Unterzeichnenden und weiteren Personen, welche gegebenenfalls in Zukunft ausgegebene Aktien erwerben, eine Gesellschaft in Form einer Aktiengesellschaft (société anonyme) mit dem Status einer Investmentgesellschaft mit variablem Kapital (société d'investissement à capital variable) im Sinne des Gesetzes vom 13. Februar 2007 über spezialisierte Investmentfonds unter dem Namen "LBLux SICAV-FIS" (im Folgenden "die Gesellschaft") gegründet.</p>	<p>Artikel 1. Name Es wird hiermit zwischen den Unterzeichnenden und weiteren Personen, welche gegebenenfalls in Zukunft ausgegebene Aktien erwerben, eine Gesellschaft in Form einer Aktiengesellschaft (société anonyme) mit dem Status einer Investmentgesellschaft mit variablem Kapital (société d'investissement à capital variable) im Sinne des Gesetzes vom 13. Februar 2007 über spezialisierte Investmentfonds unter dem Namen "LBLux SICAV-FIS" (im Folgenden "die Gesellschaft") gegründet. Mit Wirkung zum 01.05.2016 wird der Name der Gesellschaft geändert auf "Multi Lux SICAV-FIS".</p>

2. Sonstiges

Zur Teilnahme an der außerordentlichen Generalversammlung und zur Ausübung des Stimmrechts sind diejenigen Aktionäre berechtigt, die bis spätestens 19. April 2016 die Depotbestätigung eines Kreditinstituts bei der Gesellschaft einreichen aus der hervorgeht, dass die Aktien bis zur Beendigung der Generalversammlung gesperrt gehalten werden. Aktionäre können sich auch von einer Person vertreten lassen, die hierzu schriftlich bevollmächtigt ist.

Die Punkte der Tagesordnung der außerordentlichen Generalversammlung verlangen kein Anwesenheitsquorum und werden durch Zwei-Drittel Mehrheit der anwesenden oder vertretenden Aktien beschlossen.

Munsbach, den 10. März 2016

Der Verwaltungsrat.

Référence de publication: 2016080589/10183/59.

Diane Private SA SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 174.096.

L'an deux mille quinze, le seize décembre.

Pardevant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), soussignée.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société «DIANE PRIVATE SA SPF», une société anonyme, ayant son siège social à L-2661 Luxembourg, 42, Rue de la Vallée, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B numéro 174096, constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem le 21 décembre 2012, publié au Mémorial C n°430 du 21 février 2013.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Michèle SENSI-BERGAMI, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette.

La présidente désigne comme secrétaire et scrutateur Monsieur Anthony THILLMANY, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette.

La présidente déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Dissolution et mise en liquidation de la société.
2. Nomination d'un liquidateur et fixation de ses pouvoirs
3. Divers.

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de dissoudre la société et de la mettre en liquidation.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer comme liquidateur la société à responsabilité limitée «MAYFAIR TRUST» ayant son siège social à L-7257 Walferdange, 2, Millewee, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 112769.

Pouvoir est conféré au liquidateur de représenter la société lors des opérations de liquidation, de réaliser l'actif, d'apurer le passif et de distribuer les avoirs nets de la société aux actionnaires proportionnellement au nombre de leurs actions.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi coordonnée sur les Sociétés Commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'Assemblée Générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.
signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Anthony Thillmany, Michèle Sensi-Bergami, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 17 décembre 2015. Relation: EAC/2015/30221. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 06 janvier 2015.

Référence de publication: 2016004564/59.

(160003054) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2016.

DKV Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 45.762.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2016004566/10.

(160003219) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2016.

DKV Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3372 Leudelange, 11-13, rue Jean Fischbach.

R.C.S. Luxembourg B 45.762.

Im Jahre zweitausendfünfzehn, den zweiundzwanzigsten Dezember,

Vor dem unterzeichnenden Notar Joëlle BADEN, mit dem Amtswohnsitz in Luxemburg,

Wurde abgehalten:

Die außerordentliche Generalversammlung der Aktionäre der Aktiengesellschaft "DKV LUXEMBOURG S.A.", mit Sitz in L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg unter der Nummer B 45.762, gegründet gemäß notarieller Urkunde am 3. Dezember 1993, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 36 vom 28. Januar 1994.

Die Gesellschaftssatzung wurde zuletzt, gemäß Urkunde des unterzeichnenden Notar, am 17. April 2008, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 1344 vom 2. Juni 2008, abgeändert.

Die Versammlung wird um 16.00 Uhr unter dem Vorsitz von Frau Cheryl GESCHWIND, Privatangestellte, mit Berufsanschrift in L-1212 Luxembourg, 17, rue des Bains, eröffnet.

Der Vorsitzende beruft zum Sekretär Frau Anita MAGGIPINTO, Privatangestellte, mit Berufsanschrift in L-1212 Luxembourg, 17, rue des Bains.

Die Versammlung wählt einstimmig zum Stimmzähler Herrn Frank SCHETTER, Privatbeamter, mit Berufsanschrift in L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.

Der Vorsitzende stellt unter Zustimmung der Versammlung fest:

I.- Dass die Tagesordnung folgenden Wortlaut hat:

Tagesordnung:

1. Adaption der Satzung der DKV Luxembourg S.A. in den folgenden Punkten:

a) Artikel 2: Verlegung des Geschäftssitzes von 43, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, nach 11-13, rue Jean Fischbach, L-3372 Leudelange;

b) Artikel 7: Streichung des kompletten Artikels;

c) Artikel 14: Abänderung des Termins der ordentlichen Gesellschafterversammlung auf den letzten Donnerstag des Monats April um 09:00 Uhr am Sitz der Gesellschaft. Ist dieser Tag ein gesetzlicher Feiertag im Großherzogtum, so wird diese Versammlung auf den vorgehenden Arbeitstag gleiche Uhrzeit anberaumt.

d) VI. Rechnungslegung: Einfügung des folgenden Passus als Artikel 24 (nach der alten Nummerierung), welcher wie folgt lautet: Der Verwaltungsrat legt die Fälligkeit und den Zahlungsort von Dividendenzahlungen fest. Er ist befugt, Vorabauschüttungen auf Dividenden vorzunehmen, sofern dies im Einklang mit den gesetzlichen Bestimmungen ist.

II.- Dass die anwesenden oder vertretenen Aktionäre, die Bevollmächtigten der vertretenen Aktionäre und die Stückzahl ihrer Aktien auf einer Anwesenheitsliste eingetragen sind; diese Anwesenheitsliste, welche durch die anwesenden Aktionäre, die Bevollmächtigten der vertretenen Aktionäre und die Vorstandsmitglieder unterschrieben wurde, bleibt gegenwärtiger Urkunde beigelegt um mit derselben hinterlegt zu werden.

Die Vollmachten, welche durch die Erschienenen "ne varietur" unterschrieben wurden, bleiben der gegenwärtigen Urkunde beigelegt.

III.- Aus dieser Anwesenheitsliste geht hervor, dass das gesamte Aktienkapital in gegenwärtiger Versammlung vertreten ist, und dass somit die Versammlung befugt ist über nachstehende Tagesordnung, welche den Aktionären bekannt ist, zu beschließen.

IV.- Dass die gegenwärtige Generalversammlung ordnungsgemäß gebildet ist und sodann zu vorstehender Tagesordnung beschlussfähig ist.

Alsdann werden nach Eintritt in die Tagesordnung einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschließt den Gesellschaftssitzes von 43, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxemburg nach 11-13, rue Jean Fischbach, L-3372 Leudelange zu verlegen und daraufhin Artikel 2, Abschnitt 1, der Gesellschaftssatzung, wie folgt, abzuändern:

„ **Art. 2. (Abschnitt 1).** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Gemeinde Leudelange. Er kann durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrates jederzeit an einen anderen Ort innerhalb der Gemeinde verlegt werden.“

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt Artikel 7 der Gesellschaftssatzung zu streichen.

Dritter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt den Termin der ordentlichen Gesellschafterversammlung auf den letzten Donnerstag des Monats April um 09:00 Uhr am Sitz der Gesellschaft festzulegen und daraufhin Artikel 14, wie folgt, abzuändern:

„ **Art. 14.** Die jährliche Hauptversammlung findet am Sitz der Gesellschaft oder an einem anderen, in der Einladung bestimmten Ort innerhalb der Gemeinde des Gesellschaftssitzes, jeweils um 09.00 Uhr am letzten Donnerstag des Monats April eines jeden Jahres statt, oder wenn dieser Tag auf einen Feiertag fällt, am vorhergehenden Werktag.“

Vierter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt einen neuen Artikel 24 zum Titel VI. Rechnungslegung hinzuzufügen, welcher wie folgt lauten soll:

„ **Art. 24.** Der Verwaltungsrat legt die Fälligkeit und den Zahlungsort von Dividendenzahlungen fest. Er ist befugt, Vorabauschüttungen auf Dividenden vorzunehmen, sofern dies im Einklang mit den gesetzlichen Bestimmungen ist.“

Fünfter Beschluss

Folgend zu den oben- genannten Beschlüssen, beschließt die Generalversammlung die Gesellschaftssatzung neu zu nummerieren.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, wird die Versammlung aufgehoben.

Worüber Urkunde, Aufgenommen in Luxemburg, in der Kanzlei des unterzeichnenden Notars, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung der Urkunde an die Erschienenen, haben dieselben gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterzeichnet.
Signé: C. GESCHWIND, A. MAGGIPINTO, F. SCHETTER et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 23 décembre 2015. 1LAC/2015/41367. Reçu soixante-quinze euros € 75,-

Le Receveur (signé): MOLLING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 6 janvier 2016.

Référence de publication: 2016004567/79.

(160003220) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2016.

Eiffel Titrisation S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 151.286.

L'an deux mille quinze, le vingt-huit décembre.

Par devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster,

s'est tenue

une Assemblée Générale Extraordinaire (l'Assemblée) de l'Actionnaire Unique de «Eiffel Titrisation S.A.», une Société Anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (le RCS) sous le numéro B 151.286 (la Société). La Société a été constituée le 12 janvier 2010 suivant un acte de Maître Henri

Hellinckx, précité, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°605 du 22 mars 2010. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois le 31 décembre 2014.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à Junglinster.

Le Président a nommé comme Secrétaire et l'Assemblée a élu Monsieur Henri DA CRUZ, employé, demeurant professionnellement à Junglinster comme Scrutateur.

Le Président, le Secrétaire et le Scrutateur sont collectivement désignés ci-après comme le Bureau.

Le Bureau ainsi constitué, le Président a déclaré et prié le notaire instrumentant d'acter que:

I. L'Actionnaire Unique de la Société, ainsi que le nombre d'actions qu'il détient sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste, après avoir été signée par la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

II. Cette liste de présence indique que les vingt sept mille (27.000) actions ordinaires (les Actions Ordinaires), les mille (1.000) actions de compartiment C, les mille (1.000) actions de compartiment D, les mille (1.000) actions de compartiment H et les mille (1.000) actions de compartiment I, représentant l'intégralité du capital social souscrit de la Société, sont représentées à la présente Assemblée de sorte que l'Assemblée puisse statuer valablement sur tous les points de l'ordre de jour dont l'Actionnaire Unique a eu connaissance.

III. L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Suppression des actions de compartiment C et des actions de compartiment D;
2. Nouvelle dénomination de mille (1.000) actions de compartiment C en mille (1.000) actions ordinaires et de mille (1.000) actions de compartiment D en mille (1.000) actions ordinaires;
3. Modification subséquente et reformulation de l'article 5.1 des Statuts qui aura la teneur suivante:

" Art. 5. Capital.

5.1 Le capital social est fixé à trente-et-un mille euros (EUR 31.000) représenté par (i) vingt-neuf mille (29.000) actions ordinaires ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune sous forme nominative (les Actions Ordinaires), (ii) mille (1.000) actions de compartiment H ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune sous forme nominative (les Actions de Compartiment H), (iii) mille (1.000) actions de compartiment I ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune sous forme nominative (les Actions de Compartiment I) dans chaque cas toutes souscrites et entièrement libérées. Les Actions de Compartiment H et les Actions de Compartiment I sont exclusivement affectées, respectivement, au compartiment H de la Société (Compartiment H) et au compartiment I de la Société (Compartiment I)."

4. Divers.

Après examen approfondi de l'ordre du jour ci-dessus, l'Actionnaire Unique décide à l'unanimité et prie le notaire instrumentant d'enregistrer ce qui suit:

Première résolution

L'Assemblée décide de supprimer les actions de compartiment C (les Actions de Compartiment C) et les actions de compartiment D (les Actions de Compartiment D), dans le capital social de la Société, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de convertir mille (1.000) Actions de Compartiment C en mille (1.000) Actions Ordinaires et mille (1.000) Actions de Compartiment D en mille (1.000) Actions Ordinaires.

L'Assemblée décide d'enregistrer que, en conséquence, les actions de la Société sont désignées comme suit:

- vingt-neuf mille (29.000) Actions Ordinaires ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune sous forme nominative;
- mille (1.000) Actions de Compartiment H ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune sous forme nominative;
- mille (1.000) Actions de Compartiment I ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune sous forme nominative.

Troisième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent, l'Assemblée décide de modifier et de reformuler l'article 5.1 des Statuts qui aura la teneur suivante:

" Art. 5. Capital.

5.1 Le capital social est fixé à trente-et-un mille euros (EUR 31.000) représenté par (i) vingt-neuf mille (29.000) actions ordinaires ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune sous forme nominative (les Actions Ordinaires), (ii) mille (1.000) actions de compartiment H ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune sous forme nominative (les Actions de Compartiment H), (iii) mille (1.000) actions de compartiment I ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune sous forme nominative (les Actions de Compartiment I) dans chaque cas toutes souscrites et entièrement libérées. Les Actions de Compartiment H et les Actions de Compartiment I sont exclusivement affectées, respectivement, au compartiment H de la Société (Compartiment H) et au compartiment I de la Société (Compartiment I)."

Quatrième résolution

Modification du registre des actionnaires de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus et pouvoir et autorisation accordés à tout Administrateur de la Société, agissant individuellement, pour procéder, pour le compte de la Société, à l'inscription des suppressions des actions du Compartiment C du Compartiment D dans le registre des actions de la Société.

Estimation des frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte sont estimés à environ mille euros (EUR 1.000,-).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente que, à la requête de la partie comparante ci-dessus, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, et, en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, le mandataire de la partie comparante a signé ensemble avec nous, le notaire, le présent acte original.

Signé: Max MAYER, Henri DA CRUZ, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 31 décembre 2015. Relation GAC/2015/12015. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Nathalie DIEDERICH.

Référence de publication: 2016004577/87.

(160003743) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2016.

**Bod S.A., Société Anonyme,
(anc. Bod S.A. SPF).**

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 186.525.

L'an deux mille quinze, le vingt-trois décembre;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'"Assemblée") de la société anonyme, qualifiée comme société de gestion de patrimoine familial, "BOD S.A. SPF", établie et ayant son siège social à L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 186525 (la "Société"), constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 15 avril 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1709 du 2 juillet 2014.

L'Assemblée est présidée par Madame Nathalie PRIEUR, demeurant professionnellement à L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

Le Président désigne Madame Regina ROCHA-MELANDA, demeurant professionnellement à L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon, comme secrétaire.

L'Assemblée choisit Madame Sandra CARDOSO, demeurant professionnellement à L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon, comme scrutatrice.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

A) Que la présente Assemblée a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Abandon, avec effet au 1^{er} janvier 2016, du régime fiscal sur les sociétés anonymes régies par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF") et transformation de la Société en société de participation financière pleinement imposable ("SOPARFI");

2. Modification subséquente de l'objet social afin de donner à l'article 3 des statuts la teneur suivante:

" **Art. 3.** La Société pourra effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute

autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit.

Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société peut s'intéresser par toutes voies de droit dans toutes affaires, entreprises ou sociétés, ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui serait de nature à favoriser le développement de son entreprise. Cette énumération est énonciative et non limitative et doit être interprétée dans son acception la plus large.

La Société peut accomplir toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement, à son objet social."

3. Changement de la dénomination sociale en "BOD S.A." et modification afférente de l'article 1^{er} des statuts;

4. Modification des articles 5 et 19 des statuts,

5. Divers.

B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette Assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'Assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide, avec effet au 1^{er} janvier 2016,

- d'abandonner le régime fiscal sur les sociétés anonymes régies par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF");

- de transformer la Société en société de participation financière pleinement imposable ("SOPARFI"); et

- de modifier subséquemment l'objet social et d'adopter en conséquence pour l'article 3 des statuts la teneur comme ci-avant reproduite dans l'ordre du jour sous le point 2).

Deuxième résolution

L'Assemblée décide, avec effet au 1^{er} janvier 2016, de changer la dénomination sociale en "BOD S.A." et de modifier en conséquence l'article 1^{er} des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 1^{er}**. Il existe une société anonyme sous la dénomination de "BOD S.A." (la "Société"), régie par les présents statuts (les "Statuts") ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la "Loi")."

Troisième résolution

L'Assemblée décide également avec effet au 1^{er} janvier 2016, de modifier les articles 5 et 19 des statuts, de sorte à ce que ces derniers se liront dorénavant comme suit:

" **Art. 5.** Le capital social est fixé à cent vingt mille euros (120.000,- EUR), représenté par cent vingt (120) actions d'une valeur nominale de mille euros (1.000,-EUR) chacune.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des Statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la Loi racheter ses propres actions."

" **Art. 19.** Toutes les questions qui ne sont pas réglées par les présents Statuts seront régies par la Loi.»

Aucun autre point n'étant porté à l'ordre du jour de l'Assemblée et aucun des actionnaires présents ou représentés ne demandant la parole, le Président a ensuite clôturé l'Assemblée.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à mille euros (EUR 1.000,-).

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: N. PRIEUR, R. ROCHA-MELANDA, S. CARDOSO, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 28 décembre 2015. Relation: 2LAC/2015/30036. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 06 janvier 2016.

Référence de publication: 2016005359/98.

(160004819) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2016.

Bod S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 186.525.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 06 janvier 2016.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2016005360/14.

(160004832) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2016.

Bononzo S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 45, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 51.616.

L'an deux mille quinze, le vingt-huit décembre.

Par devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, soussigné.

Se réunit

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «BONONZO S.A., SPF», ayant son siège social à, 45 avenue de la Liberté, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg, section B numéro 51.616, constituée suivant acte reçu le 26 juin 1995, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 484 en 1995 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu le 28 décembre 2010 publié au Mémorial C numéro 1125 du 26 mai 2011.

L'assemblée est présidée par Madame Tamara NEY, employée, demeurant professionnellement à Junglinster.

La présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Henri DA CRUZ, employé, demeurant professionnellement à Junglinster.

Le président prie le notaire d'acter que:

I. - Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II. - Clôturée, cette liste de présence fait apparaître que les 24.400 (vingt-quatre-mille quatre-cents) actions, représentant l'intégralité du capital social, sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III. - L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Décision de la dissolution anticipée et de la mise en liquidation de la société.

2. Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
3. Décharge donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour la période allant du 1^{er} janvier 2015 à la date de la présente assemblée.
4. Divers.

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation volontaire.

Deuxième résolution:

L'assemblée nomme comme liquidateur la société:

Initium Corporate Services S.A., une société anonyme, avec siège social au 45, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg, section B numéro 152.940.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Pouvoir est conféré au liquidateur de représenter la société pour toutes opérations pouvant relever des besoins de la liquidation, de réaliser l'actif, d'apurer le passif et de distribuer les avoirs nets de la société aux actionnaires, proportionnellement au nombre de leurs actions, en nature ou en numéraire.

Il peut notamment, et sans que l'énumération qui va suivre soit limitative, vendre, échanger et aliéner tous biens tant meubles qu'immeubles et tous droits y relatifs; donner mainlevée, avec renonciation à tous droits réels, privilèges, hypothèques et actions résolutoires, de toutes inscriptions, transcriptions, mentions, saisies et oppositions; dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; accorder toutes priorités d'hypothèques et de privilèges; céder tous rangs d'inscription; faire tous paiements, même s'ils n'étaient pas de paiements ordinaires d'administration; remettre toutes dettes; transiger et compromettre sur tous intérêts sociaux; proroger toutes juridictions; renoncer aux voies de recours ou à des prescriptions acquises.

Troisième résolution:

L'assemblée décide de donner décharge aux membres du conseil d'administration et au commissaire aux comptes de la Société, pour la période allant du 1^{er} janvier 2015 à ce jour.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de mille quatre cent euros.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: Tamara NEY, Henri DA CRUZ, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 04 janvier 2016. Relation GAC/2016/8. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2016005363/65.

(160004147) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2016.

I.F. Invest, Initiative & Finance Invest Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6934 Mensdorf, 2, rue de la Grotte.

R.C.S. Luxembourg B 55.539.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille quinze, le vingt et un décembre,

s'est tenue

par devant le soussigné Maître Camille MINES, notaire de résidence à Capellen,

l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société anonyme IF INVEST, INITIATIVE & FINANCE INVEST HOLDING S.A.,

ayant son siège social à L-6934 Mensdorf, 2, rue de la Grotte,

inscrite au registre de commerce et des sociétés près le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg sous le numéro B 55.539,

constituée sous la dénomination IF INVEST, INITIATIVE & FINANCE INVEST S.A. aux termes d'un acte reçu par Maître Norbert MULLER, alors notaire de résidence à Esch/Alzette en date du 03 juillet 1996, publié au Mémorial C numéro 501 du 05 octobre 1996,

et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois aux termes d'une assemblée générale extraordinaire actée par Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, en date du 27 septembre 2010, publié au Mémorial C numéro 2418 du 10 novembre 2010.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Danielle HENRY, retraitée, demeurant à B-5380 Fernelmont, 7, rue Pélaki,

qui désigne comme secrétaire Madame Manon HOFFMANN, employée privée, demeurant à Differdange.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Véronique GILSON-BARATON, employée privée, demeurant à Garnich.

Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été paraphée «ne varietur» sera enregistrée avec le présent acte.

Il résulte de la liste de présence que tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée et qu'il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour, dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

Monsieur le Président expose et prie le notaire d'acter que:

1. Les actions représentant le capital de la société sont détenues par Madame Danielle Marie HENRY, retraitée, née à Luttre, Belgique, le 24 octobre 1953, demeurant à B-5380 Fernelmont, 7, rue Pélaki.

2. l'actionnaire a décidé de liquider la Société avec effet immédiat et, pour autant que de besoin, Madame Danielle HENRY, préqualifiée, va prendre la qualité de liquidateur;

3. l'actionnaire déclare reprendre par la présente tous les actifs de la Société et prendre en charge tout le passif de la Société et en particulier le passif occulte et inconnu à ce moment;

4. l'actionnaire déclare en outre que la société ne possède ni immeuble, ni part d'immeuble et ne détient pas de participation dans d'autres sociétés;

5. la Société est partant liquidée et la liquidation est clôturée;

6. l'actionnaire donne pleine et entière décharge aux administrateurs et commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat;

7. les livres, documents et pièces relatives à la Société resteront conservés durant cinq ans à l'ancien siège de la société.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée est levée à 15.30 heures.

Dont acte, fait et passé à Capellen, en l'étude du notaire instrumentaire, à la date mentionnée en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau, tous connus du notaire par nom, prénom, état et demeure, tous ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: D. HENRY, M. HOFFMANN, V. BARATON, C. MINES.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 29 décembre 2015. Relation: 1LAC/2015/42102. Reçu soixante-quinze euros. 75,-€.

Le Receveur (signé): Paul MOLLING.

POUR COPIE CONFORME,

Capellen, le 6 janvier 2016.

Référence de publication: 2016007550/55.

(160007439) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2016.

Immo 3 Rue Jean Monnet S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 189.621.

Les comptes annuels au 22 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch
Notaire

Référence de publication: 2016007552/11.

(160006217) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2016.

Eurofins Discovery Services LUX Holding, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.250.000,00.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 172.972.

La société prend acte que:

- M. Gilles Martin, gérant, réside désormais professionnellement au 48, Avenue Herrmann-Debroux, 1160 Bruxelles, Belgique.

- M. Dirk Bontridder, gérant, réside désormais professionnellement au 48, Avenue Herrmann-Debroux, 1160 Bruxelles, Belgique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Value Partners S.A.

Référence de publication: 2016052899/15.

(160012057) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2016.

Philae S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 103.060.

L'an deux mille quinze, le vingt-deuxième jour du mois de décembre;

Pardevant Nous, Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires et des propriétaires de parts bénéficiaires (l'“Assemblée”) de la société “PHILAE S.A.”, une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, établie et ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 103060 (la “Société”), constituée le 21 septembre 2004 suivant acte reçu par Maître Léon Thomas dit Tom METZLER, alors notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1195 du 23 novembre 2004, et dont les statuts (les “Statuts”) ont été modifiés pour la dernière fois le 28 mars 2013 suivant acte reçu par Maître Cosita DELVAUX, notaire alors de résidence à Redange-sur-Attert, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1260 du 29 mai 2013.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Daniel PIERRE, employé privé, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Céline DINTIMILLE, employée privée, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutatrice Madame Priscilla ARNOULD, employée privée, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter:

A) Que la présente Assemblée a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Décision de prononcer la dissolution de la société.
2. Décision de procéder à la mise en liquidation de la société.
3. Décharge à donner aux Administrateurs ainsi qu'au Commissaire pour la période allant du 1^{er} janvier 2015 à la date de la mise en liquidation.
4. Désignation du liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
5. Divers.

B) Que les actionnaires et les propriétaires de parts bénéficiaires conférant droit de vote, présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions et de parts bénéficiaires possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires et les propriétaires de parts bénéficiaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant et restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

C) Que les procurations des actionnaires et des propriétaires de parts bénéficiaires représentés, signées “ne varietur” par les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social et des parts bénéficiaires étant présente ou représentée et que les actionnaires et les propriétaires de parts bénéficiaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette Assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social et des parts bénéficiaires, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'Assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

En conformité avec la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, l'Assemblée décide de prononcer la dissolution anticipée de la Société et de la mettre en liquidation volontaire avec effet immédiat.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'accorder décharge aux membres du conseil d'administration et au commissaire aux comptes de la Société pour l'exercice de leurs mandats respectifs pour la période allant du 1^{er} janvier 2015 jusqu'à la date des présentes.

L'Assemblée décide de reconnaître, approuver, ratifier et reprendre au compte de la Société tous les actes pris par les administrateurs de la Société pour la période débutant à la date de leur nomination et se terminant à ce jour et de renoncer à son droit d'exercer tout recours à l'encontre des administrateurs résultant de leur gestion de la Société.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de nommer "Merlis S.à r.l.", société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, établie et ayant son siège social à L-1030 Luxembourg, 412F, route d'Esch, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 111320, en tant que liquidateur (le "Liquidateur") de la Société.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de conférer au Liquidateur les pouvoirs les plus étendus pour accomplir son mandat, en particulier ceux prévus par les articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (la "Loi").

L'Assemblée décide également d'instruire le Liquidateur, dans la limite de ses capacités et selon les circonstances, afin qu'il réalise l'ensemble des actifs et solde les dettes de la Société.

L'Assemblée décide que le Liquidateur sera autorisé à signer tous actes et effectuer toutes opérations au nom de la Société, y compris les actes et opérations stipulés dans l'article 145 de la Loi, sans devoir recourir à l'autorisation préalable de l'assemblée générale. Le Liquidateur pourra déléguer ses pouvoirs pour des opérations spécifiques ou d'autres tâches à une ou plusieurs personnes ou entités, tout en conservant seul la responsabilité des opérations et tâches ainsi déléguées.

L'Assemblée décide également de conférer pouvoir et autorité au Liquidateur, pour le compte de la Société en liquidation, afin qu'il exécute, délivre et effectue toutes obligations relatives à tout contrat ou document requis pour la liquidation de la Société et à la liquidation de ses actifs.

L'Assemblée décide en outre de conférer pouvoir et autorité au Liquidateur afin d'effectuer, à sa discrétion, tous versements d'avances en numéraire ou en nature des bonis de liquidation aux actionnaires de la Société, conformément à l'article 148 de la Loi.

Aucun autre point n'étant porté à l'ordre du jour, le Président a ensuite clôturé l'Assemblée.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, le notaire, le présent acte.

Signé: D. PIERRE, C. DINTIMILLE, P. ARNOULD, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 23 décembre 2015. 2LAC/2015/29882. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 4 janvier 2016.

Référence de publication: 2016004058/88.

(160001861) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2016.

Eurofins Food Chemistry Testing France LUX Holding, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.100.000,00.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 165.610.

La société prend acte que:

- M. Luca Cozzani, gérant, réside désormais professionnellement au 48, Avenue Herrmann-Debroux, 1160 Bruxelles, Belgique.

- M. Markus Brandmeier, gérant, réside désormais professionnellement au 48, Avenue Herrmann-Debroux, 1160 Bruxelles, Belgique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Value Partners S.A.

Référence de publication: 2016052900/15.

(160012056) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2016.

Eurofins Food Testing LUX Holding, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 126.600.000,00.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 122.863.

La société prend acte que:

- M. Gilles Martin, gérant, réside désormais professionnellement au 48, Avenue Herrmann-Debroux, 1160 Bruxelles, Belgique.

- M. Markus Brandmeier, gérant, réside désormais professionnellement au 48, Avenue Herrmann-Debroux, 1160 Bruxelles, Belgique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Value Partners S.A.

Référence de publication: 2016052901/15.

(160012055) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2016.

Eurofins Forensics LUX Holding, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 310.000,00.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 154.225.

La société prend acte que M. Gilles Martin, gérant, réside désormais professionnellement au 48, Avenue Herrmann-Debroux, 1160 Bruxelles, Belgique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Value Partners S.A.

Référence de publication: 2016052902/12.

(160011528) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2016.

Eurofins International Support Services LUX, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 172.969.

La société prend acte que:

- M. Hugues Vaussy, gérant, réside désormais professionnellement au 48, Avenue Herrmann-Debroux, 1160 Bruxelles, Belgique.

- M. Yves-Loïc Martin, gérant, réside désormais professionnellement au 48, Avenue Herrmann-Debroux, 1160 Bruxelles, Belgique.

- M. Koen Van Loock, gérant, réside désormais professionnellement au 48, Avenue Herrmann-Debroux, 1160 Bruxelles, Belgique.

- M. Gilles Martin, gérant, réside désormais professionnellement au 48, Avenue Herrmann-Debroux, 1160 Bruxelles, Belgique.

- Mme Céline Van Haute, gérant, réside désormais professionnellement au 48, Avenue Herrmann-Debroux, 1160 Bruxelles, Belgique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Value Partners S.A.

Référence de publication: 2016052908/21.

(160011556) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2016.

EAV Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.016.269,94.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 162.767.

—
EXTRAIT

Il résulte du contrat de transfert de parts sociales signé en date du 7 janvier 2016, que les parts sociales de la société de USD 0.01 chacune seront désormais réparties comme suit:

Désignation de l'associé unique	Nombre de parts
Douro International Finance S. à r. l.	
Siège social:	
15, rue Edward Steichen	
L-2540 Luxembourg	
N° d'immatriculation: B188190	2,001,626,994
TOTAL	2,001,626,994

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 18 janvier 2015.

Référence de publication: 2016052915/21.

(160011526) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2016.

EAV Lux 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 25.000,00.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 180.759.

—
EXTRAIT

Il résulte du contrat de transfert de parts sociales signé en date du 7 janvier 2016, que les parts sociales de la société de USD 1.00 chacune seront désormais réparties comme suit:

Désignation de l'associé unique	Nombre de parts
Douro International Finance S. à r. l.	
Siège social:	
15, rue Edward Steichen	
L-2540 Luxembourg	
N° d'immatriculation: B188190	25,000
TOTAL	25,000

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 18 janvier 2016.

Référence de publication: 2016052916/22.

(160011517) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2016.

Eurasiart, Association sans but lucratif.

Siège social: Maulusmühle,
R.C.S. Luxembourg F 10.261.

—
MODIFICATION STATUTAIRE

L'art 2 a été modifié:

Art. 2. Siège Social. EURASIART asbl a son siège social à Maulusmühle.

Référence de publication: 2016052926/10.

(160011694) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2016.

Eurinlux SA, Société Anonyme.

Siège social: L-3511 Dudelange, 61-63, rue de la Libération.
R.C.S. Luxembourg B 161.656.

—
Extrait de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 22/12/2015 à 10 H

Il ressort du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 22/12/2015, que l'assemblée générale a, à l'unanimité:

1. Décidé de nommer comme dépositaire en vertu de l'article premier de la loi du 28 Juillet 2014, relative à l'immobilisation des actions et parts au porteur et à la tenue du registre des actions nominatives et du registre des actions au porteur et portant modification, la Fiduciaire GL SARL, inscrite au registre de Commerce Luxembourg sous le numéro B 123 133, avec siège social au 10 Rue de la Libération L-3510 DUDELANGE.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus par leur nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont tous signé la présente minute

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 22/12/2015.

Mr Olivier BRIDEL / Mme C. SMON / Mme C. BONNICHON

Président / Secrétaire / Scrutateur

Référence de publication: 2016052927/20.

(160011584) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2016.

Immobilière Green Park S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2529 Howald, 45, rue des Scillas.
R.C.S. Luxembourg B 118.804.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale du 2 décembre 2015 a:

- pris acte de la démission de Monsieur Dogan SERIMOZÛ de ses fonctions d'administrateur en date du 17 novembre 2015;

- pris acte de la démission de la société SEFIK BIRKIYE SPRL de ses fonctions d'administrateur et d'administrateur-délégué en date du 17 novembre 2015;

- nommé en qualité de nouvel administrateur de la société, avec effet au 17 novembre 2015, la société anonyme de droit belge Immo JLC, ayant son siège social à B-1200 Woluwe-Saint-Lambert, Avenue Jacques Brel 41, Bte 3, inscrite à la Banque-Carrefour des Entreprises sous le numéro 466.053.128, représentée par Monsieur Eray SERIMOZÛ, administrateur de sociétés, né le 2 mars 1959 à Incesu (Turquie), demeurant à B-1200 Bruxelles, 41/3 Avenue Jacques Brel, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de 2019;

- nommé en qualité de nouvel administrateur de la société, avec effet au 17 novembre 2015, la société privée à responsabilité limitée de droit belge Keystone, ayant son siège social à B-1160 Auderghem, Clos Albert Crommelynck 5, Bte 3, inscrite à la Banque-Carrefour des Entreprises sous le numéro 544.558.196, représentée par Monsieur Thomas RIHOX, administrateur de sociétés, né le 20 novembre 1983 à Etterbeek (Belgique), demeurant professionnellement à B-1160 Auderghem, Clos Albert Crommelynck 5, Bte 3, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de 2019.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Howald.

Signature.

Référence de publication: 2016053041/25.

(160011787) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2016.

Frontera Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 162.684.

Extrait des résolutions d'associé

En date du 14 janvier 2016, l'associé de la Société a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Monsieur Vladimir Mornard, en tant que gérant de classe B de la Société et ce avec effet du 8 janvier 2016.
- de nommer Madame Catherine Trapani, né le 17 août 1973 à La Hestre (Belgique), demeurant professionnellement au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg en tant que gérant de classe B de la Société pour une période indéterminée et ce avec effet du 8 janvier 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 janvier 2016.

Gaëlle Attardo-Kontzler

Mandataire

Référence de publication: 2016052947/18.

(160011497) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2016.

Noblesse Delzanne SCA, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 177.184.

Il est à noter que le nom d'un des membres du conseil de surveillance de la Société est Paul Damian Gyra.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Noblesse Delzanne SCA

Un Mandataire

Référence de publication: 2016053146/11.

(160011555) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2016.

Natixis-Cape S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 85.137.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale des actionnaires tenue au siège social de la Société le 18 décembre 2015:

1. L'Assemblée a décidé de réélire aux fonctions d'administrateurs pour une période venant à expiration à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires devant approuver les comptes annuels pour l'exercice se terminant au 31 décembre 2015:

Administrateur de catégorie A:

- Monsieur Vincent Goy, demeurant au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg,
- NATIXIS TRUST, société anonyme, ayant son siège social au 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Administrateur de catégorie B:

- Monsieur Cyrille Marcilhacy, demeurant au 5-7, rue de Monttessuy, F-75340 Paris,
- Monsieur Dominique Sabassier, demeurant au 5-7, rue de Monttessuy, F-75340 Paris.

2. L'Assemblée a décidé de réélire Deloitte Audit, une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 67.895 en tant que réviseur d'entreprises agréé, pour une période venant à expiration à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires devant approuver les comptes annuels pour l'exercice se terminant au 31 décembre 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 janvier 2016.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2016053148/26.

(160011401) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2016.

Netway S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1249 Luxembourg, 16, rue du Fort Bourbon.
R.C.S. Luxembourg B 61.036.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire du 4 mai 2015:

- a renouvelé Monsieur Mare VAN RYMENANT, né le 23 février 1968 à Ixelles (Belgique), demeurant professionnellement à L-1249 Luxembourg, 16 rue du Fort Bourbon, dans ses mandats d'administrateur et d'administrateur-délégué de la société jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2020;

- a renouvelé Madame Pascale UTENS, née le 24 janvier 1971 à Schaerbeek (Belgique), demeurant professionnellement à L-1249 Luxembourg, 16 rue du Fort Bourbon, dans son mandat d'administrateur de la société jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2020;

- n'a pas renouvelé le mandat d'administrateur de Monsieur Philip GREENFIELD;

- a nommé en qualité de nouvel administrateur de la société, Mademoiselle Maude VAN RYMENANT, née le 1^{er} septembre 1992 à Libramont-Chevigny (Belgique), demeurant professionnellement à L-1249 Luxembourg, 16 rue du Fort Bourbon, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2020;

- a renouvelé la société SWL S.à.r.l, ayant son siège social à L-2529 Howald, 45 rue des Scillas, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 85.782, dans son mandat de commissaire de la société jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2020.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Howald.

Signature.

Référence de publication: 2016053152/24.

(160011636) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2016.

NPEI Lux S.A. SICAR, Société Anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 103.855.

—
Extrait du procès-verbal des résolutions adoptées par l'actionnaire unique de la Société en date du 15 janvier 2016

En date du 15 janvier 2016, l'actionnaire unique a pris la décision de prendre acte et accepter la démission de Monsieur Cyrille Marcihacy de ses fonctions d'administrateur et Président du conseil d'administration de la Société, avec effet immédiat.

Fait à Luxembourg, le 18 janvier 2016.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2016053153/14.

(160011833) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2016.

Maremu, Association sans but lucratif.

Siège social: L-5414 Canach, 22, rue de l'école.

R.C.S. Luxembourg F 10.644.

—
STATUTEN

Den 14. Dezember 2015, grënnen folgend genannten Leit:

Dostert Nathalie, Neyens Michèle, Meyer Stéphanie, Morbach Carole, Rippinger Carole, Rollinger Martine, eng ASBL (association sans but lucratif) gemäss de Bestëmmungen vum Gesetz vum 21. Abrëll 1928 iwwert Vereenungen ouni Gewënnzweck.

Kapitel I. Numm, Sëtz, Zweck an Dauer

Art. 1. De Numm vun der Vereenegung ass „Maremu“ ASBL

Art. 2. Den Zweck vun der Vereenegung ass:

- Sozial Relatiounen vun de Kanner ze verbesseren an hier Rechter ze verteidegen

- Eng finanziell a moralesch Ënnerstëtzung vun der Institutioun Maison Relais vun der Gemeng Lenningen, bei öffentlechen Aktivitéiten ze garantéieren.

Art. 3. De Sëtz vun der Vereenegung ass 22, rue de l'école L-5414 Canach. De Sëtz vun der Vereenegung kann op eng aner Plaz am Duerf ouni Statutenännerung geluecht ginn.

Art. 4. Dauer vun der Vereenegung ass net begrenzt; si kann zu jiddwer Zäit opgeléist ginn.

Art. 5. D'Vereenegung ass politesch a reliéis onofhängeg a neutral.

Kapitel II. Memberen

Art. 6. Jidderee deen vir d'Maison Relais vun der Gemeng Lenningen tätég ass, ka Member ginn, wann en den Zweck vun der Vereenegung respektéiert.

Art. 7. Zuel vun de Memberen duerf net manner wéi fënnf sinn, no uewen besteet keng Grenz.

Art. 8. D'Vereenegung setzt sech zesummen aus aktive Memberen an aus Éierememberen. All physesch a moralesch Persounen, déi d'Vereenegung moralesch a finanziell ënnerstëtzen, kënnen Éieremember ginn. All Éieremember hunn déi selwecht Rechter wéi aktiv Membere, si dāerfen just net mat ofstëmmen.

Art. 9. All Member vun der Vereenegung kann sech zu jiddwer Zäit fräi zrëckzéien.

Art. 10. Et ass een net méi Member, wann ee seng Demissioun schrëftlech ragëtt. Den demissionäre Member huet kee Recht op iergend een Deel vum Verméige vun der Vereenegung.

Art. 11. Wie Member vun der Vereenegung wëllt ginn mëscht seng Demande un de Comité, deen iwwert d'Ophuele vum Member decidéiert. All Member ass verpflichtet d'Statuten unzeerkennen.

Kapitel III. Verwaltung

Art. 12. D'Vereenegung gëtt vun engem Comité geleet. De Comité kënn wéinstens emol am Joer zesummen.

Art. 13. De Comité gëtt vun der Generalversammlung fir 2 Joer bestëmmt. De Comité verdeelt d'Chargen ënnert sech, déi all op fräiwëlleger Basis ausgefouert ginn.

Art. 14. De Comité huet all Rechter, déi noutwenneg sinn fir e gutt Funktionéieren vun der Vereenegung ze garantéieren. All Recht wat net ausschliisslech dem Gesetz no der Generalversammlung virbehalen ass, kann vum Comité beansprucht ginn.

Art. 15. De Comité huet d'Recht nei Memberen am Laf vum Joer ze co-optéieren. Dës Memberen hunn awer kee Stëmmrecht bis zur nächster Generalversammlung, wou si dann vum Comité bestëmmt ginn.

Art. 16. De Comité gëtt vum President oder vun der Majoritéit vun de Memberen vum Comité aberuff, an dëst esou dacks wéi et am Interessi vun der Vereenegung ass.

Art. 17. D'Comitésversammlung gëtt gehal ënnert dem Virsëtz vum President. Wann hien awer net do ass, presidéiert de Vize-President, a wann deen och net do ass, iwwerhëlt den Eelsten aus dem Comité de Virsëtz.

Art. 18. De President, de Caissier a Sekretär kënnen bestëmmten a lafend Affairen am Optrag vum Comité erleedegen.

Art. 19. D'Generalversammlung gëtt schrëftlech wéinstens aacht Deeg virdrun aberuff. Op der schrëftlecher Aluedung gëtt eng Propositoun vum Ordre de Jour gemaach.

Art. 20. D'Entschedungen an der Generalversammlung ginn mat der 2/3 Majoritéit vun den Stëmmen ugeholl.

Art. 21. D'Generalversammlung gëtt emol am Joer ofgehalen an ass zoustänneg fir:

- all Ännerung vun den Statuten
- d'Bestëmmung vun de Membere vum Comité
- d'Wiel vun zwee Caisse-Kontrolleren vir Dauer vun engem Joer
- de Budget an d'Konte gutt ze halen
- den Aktivitéitsrapport gutt ze halen

Art. 22. D'Generalversammlung huet all d'Rechter, déi hir duerch d'Gesetz zoustinn

Kapitel IV. Statutenännerung

Art. 23. Et kann nëmmen iwwer eng Statutenännerung an der Generalversammlung decidéiert ginn.

Kapitel V. Verrechnungsjoer a Finanzen

Art. 24. D'Geschäftsjoer geet vum 1. Januar bis den 31. Dezember. D'Fonge vun der Vereenegung bestinn aus Subsiden, Schenkungen, Zënse vu Konten a Boni vun den Aktivitéiten. De Comité leet der Generalversammlung all Joer d'Konten vum leschte Joer fir. D'Konten gi vu wéinstens zwee Léit kontrolléiert, déi vun der Generalversammlung fir ee Joer gewielt ginn.

Kapitel VI. Opléisung

Art. 25. Am Fall vun enger Opléisung vun der Vereenegung gëtt d'Verméige fir ee gudden Zweck agesat.

Kapitel VII. Verschiddenes

Art. 26. Fir alles wat net an dëse Statute virgesin ass, gëllt d'Gesetz um 21. Abrëll 1928.

D'Grënnungsmëmbere vun der Maremu ASBL:

- Berchem-Dostert Nathalie, L-5421 Erpeldange/Bous, Employée communale, lëtzebuenger Nationalitéit
 - Kaulmann-Rollinger Martine, L-5415 Canach Employée communale, lëtzebuenger Nationalitéit
 - Meyer Stéphanie, L-5355 Oetrange Employée communale, lëtzebuenger Nationalitéit
 - Rippinger Carole, L-5426 Greiveldange Employée communale, lëtzebuenger Nationalitéit
 - Schmitz-Morbach Carole, L-5415 Canach Employée communale, lëtzebuenger Nationalitéit
 - Schumacher-Neyens Michèle, L-5413 Canach Employée communale, lëtzebuenger Nationalitéit
- Canach, den 14. Dezember 2015.

Référence de publication: 2016004863/77.

(160004647) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2016.

Rental Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 39, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 65.302.

Les comptes annuels au 31 août 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016065517/9.

(160027436) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2016.

Speed'Immat, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3562 Dudelange, 21, rue Schiller.

R.C.S. Luxembourg B 190.560.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016065588/9.

(160027255) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2016.

Surfaces s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1710 Luxembourg, 61, rue Paul Henkes.

R.C.S. Luxembourg B 150.788.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016065597/9.

(160027194) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2016.

PATRIZIA Projekt Baumkirchen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 166.573.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016065486/9.

(160027134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2016.
